



NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 4 mai 2024

Le 19 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATION PROSPECTIVE.....	2
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
Nom et constitution	4
Liens intersociétés	4
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	5
Vente au détail de produits alimentaires	5
Placements et autres activités	9
Risque environnemental, social et en matière de gouvernance	9
Autres renseignements	11
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	13
Priorité sur la vente au détail de produits alimentaires	13
Placements et autres activités	17
Acquisitions significatives	18
GESTION DU RISQUE	19
DIVIDENDES.....	27
STRUCTURE DU CAPITAL.....	28
Capital-actions.....	28
Dette à long terme	30
Notations du crédit (normes canadiennes).....	31
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	32
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	33
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	34
Administrateurs.....	34
Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs.....	35
Autres poursuites.....	36
Conflits d'intérêts	36
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	37
RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	37
CONTRATS IMPORTANTS.....	39
POURSUITES JUDICIAIRES ET APPLICATION DE LA LOI	39
INTÉRÊTS DES EXPERTS	39
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	39
ANNEXE A	40
ANNEXE B	44

À moins d'indication contraire, toute l'information donnée sur Empire Company Limited et ses filiales (« Empire » ou la « Société »), y compris Sobeys Inc. (« Sobeys ») qui est détenue en propriété exclusive, est en date de la fin de l'exercice, soit le 4 mai 2024.

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- L'objectif de la Société consistant à augmenter le résultat par action (le « RPA ») ajusté total au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions ainsi qu'à continuer d'améliorer les ventes, la marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et la marge du bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (le « BAIIA »), qui pourraient toutes être influencées par plusieurs facteurs, notamment un environnement macroéconomique défavorable prolongé et des défis commerciaux imprévus, ainsi que par les facteurs indiqués à la rubrique « Gestion du risque » de la présente notice annuelle;
- la Société prévoit investir des capitaux dans son réseau durant l'exercice 2025, notamment dans l'agrandissement et la rénovation des magasins, et de rénover environ 20 à 25 % du réseau entre les exercices 2024 et 2026, un projet qui pourrait être influencé par le coût des matériaux, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres incidences macroéconomiques;
- les prévisions de la Société concernant la poursuite de l'expansion du commerce électronique avec Voilà, et le fait que les mesures prises devraient avoir une incidence positive importante sur la rentabilité de Voilà au cours des exercices 2025 et 2026, qui peuvent subir les effets des futurs coûts liés à l'exploitation et aux immobilisations, de la réponse des clients et du rendement de son fournisseur de technologies, Ocado Group plc (« Ocado »);
- les attentes de la Société selon lesquelles le programme Scène+ accélérera l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation, qui pourrait être atténué par la réponse des clients, l'utilisation de l'application Scène+ et le rythme auquel les offres personnalisées sont lancées;
- les attentes de la Société quant à la poursuite des initiatives en matière d'efficacité et de rentabilité, qui pourraient être influencées par les relations avec les fournisseurs, les relations de travail et les incidences macroéconomiques;
- les attentes de la Société selon lesquelles elle atteindra la croissance ciblée de FreshCo, sur lesquelles l'intérêt des clients, la disponibilité des entrepreneurs, les résultats d'exploitation et d'autres facteurs macroéconomiques pourraient avoir une incidence;
- les plans de la Société visant à accroître et à améliorer davantage son portefeuille de marques maison, sur lesquels les futurs coûts d'exploitation ainsi que l'intérêt des clients pourraient avoir une incidence;
- les attentes de la Société concernant les répercussions des pressions inflationnistes sur les coûts, qui peuvent varier selon les relations et les négociations avec les fournisseurs et la conjoncture macroéconomique;

- les attentes de la Société concernant le moment et le montant des dépenses liées à l'achèvement de futurs centres de traitement des commandes (des « CTC »), qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipement, les calendriers de construction et la capacité des entrepreneurs en construction;
- les prévisions de la Société relativement à ses cotisations à ses régimes à prestations déterminées, qui pourraient être touchées par les fluctuations des marchés financiers;
- l'intention de la Société d'achat en vue d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture macroéconomique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque » de la présente notice annuelle.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

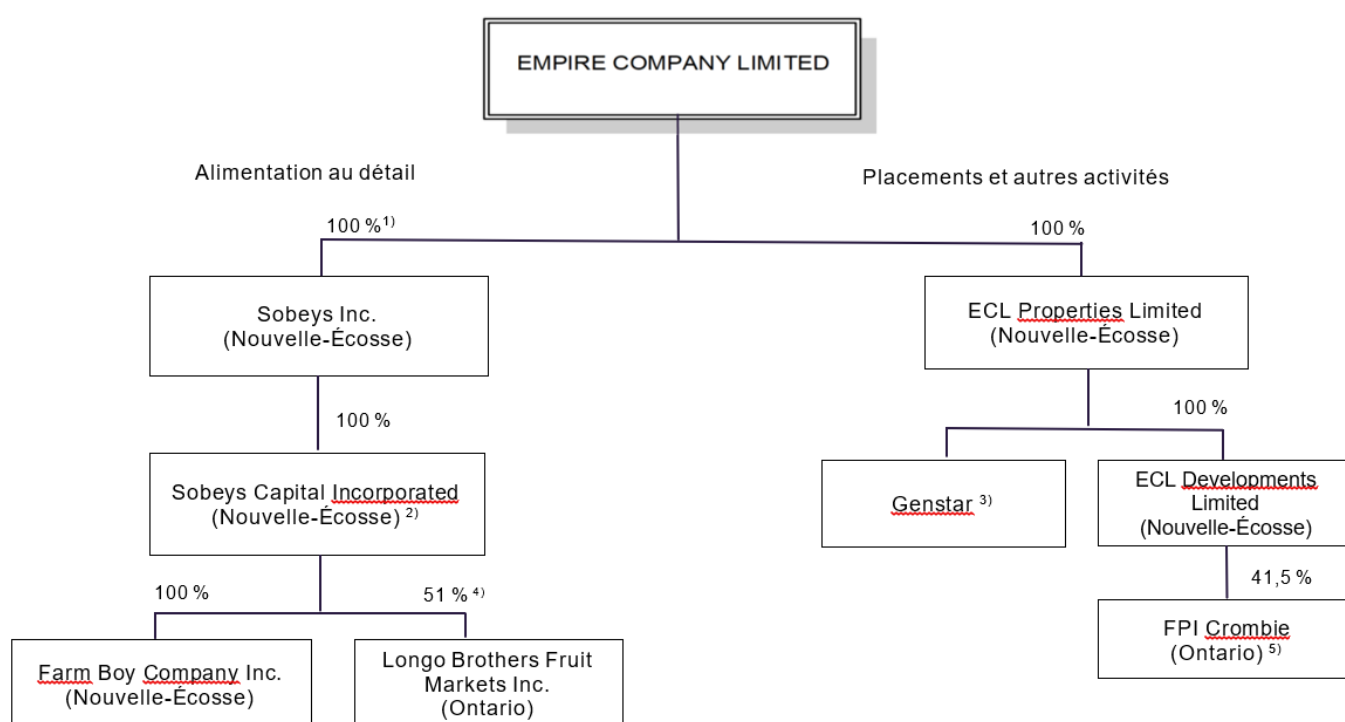
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom et constitution

Empire Company Limited a été créée par fusion sous le régime de la loi intitulée *Companies Act* (Nouvelle-Écosse) le 31 janvier 1973. Les sociétés remplacées d'Empire exerçaient leurs activités depuis 1907. Le siège social et bureau enregistré d'Empire est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse). Dans la présente notice annuelle, « Empire » ou la « Société » désigne collectivement Empire Company Limited et toutes ses filiales, sauf si le contexte l'exige autrement.

Liens intersociétés

L'organigramme qui suit indique la dénomination sociale des principales filiales d'Empire, leur territoire de constitution respectif et le pourcentage des titres avec et sans droit de vote dont Empire est propriétaire en date du 4 mai 2024.



Notes :

- 1) Empire est directement propriétaire de 19,7 % de Sobeys Inc. et indirectement du reste (80,3 %) par l'intermédiaire de ses filiales Emplink Investments Limited (Nouvelle-Écosse) et Empsafe Investments Limited (Nouvelle-Écosse).
- 2) Inclut une participation de 100 % dans Sobeys Developments Limited Partnership (société en commandite de la Nouvelle-Écosse) directement à titre de commandité et indirectement par l'intermédiaire de Sobeys Land Holdings Limited (Nouvelle-Écosse) à titre d'unique commanditaire.
- 3) ECL Properties Limited détient indirectement une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 40,7 % dans Genstar Development Partnership (Alberta), une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 48,6 % dans Genstar Development Partnership #2 (Alberta), une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 39,0 % dans GDC Investments 4, L.P. (Géorgie), une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 39,0 % dans GDC Investments 7, L.P. (Géorgie), une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 37,1 % dans GDC Investments 8, L.P. (Delaware), ainsi qu'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 49,0 % dans The Fraipont Partnership (Alberta), (collectivement, « Genstar »).
- 4) Propriété indirecte par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive.
- 5) Empire possède indirectement 909 090 parts du Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie ») et 74 571 305 parts de société en commandite de catégorie B de Crombie Limited Partnership (Nouvelle-Écosse), lesquelles sont échangeables contre des parts du FPI Crombie et équivalentes à celles-ci, ce qui représentait dans l'ensemble une participation indirecte de 41,5 % dans le FPI Crombie en date du 4 mai 2024 (41,5 % sur une base diluée). Une part comportant droit de vote spécial du FPI Crombie se rattache à chaque part de société en commandite de catégorie B.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Empire Company Limited (Bourse TSX : EMP.A) est une société canadienne ayant son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 30,5 G\$ et qui comptent pour 16,5 G\$ d'actifs. Empire et ses filiales, ses magasins franchisés et ses magasins affiliés emploient quelque 128 000 personnes.

Les résultats financiers de la Société ont été divisés en deux secteurs distincts à présenter : le secteur de la vente au détail de produits alimentaires, qui est représenté par Sobeys, une entreprise détenue en propriété exclusive, et le secteur des placements et autres activités.

Vente au détail de produits alimentaires

Le secteur de vente au détail de produits alimentaires d'Empire relève de Sobeys Inc. (« Sobeys »), une filiale en propriété exclusive. Fière d'être canadienne, Sobeys, dont le siège social se trouve à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, répond aux besoins d'achat de produits alimentaires des Canadiens depuis 1907. Sobeys a plus de 1 600 magasins qui lui appartiennent ou qui sont affiliés ou franchisés dans plus de 10 provinces, de même que plus de 350 postes d'essence de détail dont elle est l'exploitante et/ou assure l'approvisionnement. Des détails sur l'emplacement et les bannières des magasins de détail de Sobeys, de même que sur le nombre de magasins franchisés et de magasins appartenant à l'entreprise sont reproduits à l'annexe A ci-jointe.

Magasins bien établis et différenciés et bannières de détail

Sobeys continuera d'exercer ses activités sur le marché principalement par l'entremise de concepts distincts de magasin d'alimentation qui lui permettent de mieux adapter les produits et les services qu'elle offre aux diverses catégories de clients qu'elle sert, le but de Sobeys étant de satisfaire les besoins de ses clients en matière de produits alimentaires et de produits connexes, voir les enthousiasmer, afin d'augmenter ses ventes et ses profits au pied carré. Sobeys continue de rehausser les produits, les services et la mise en marché de chaque concept, en agrandissant et en rénovant ses magasins existants. En plus de se concentrer sur son réseau d'établissements, la Société se concentrera sur le numérique et les données en continuant d'accroître le commerce électronique au moyen de sa plateforme de commerce électronique offerte aux Canadiens par ses services « Voilà » d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile et de cueillette à l'extérieur du magasin, d'étendre son programme de fidélisation au moyen de *Scène+*, et d'investir dans la personnalisation, la productivité de l'espace et l'optimisation promotionnelle au sein de son réseau.

Entreprises connexes

Les autres entreprises en exploitation de la Société comprennent les activités reliées aux pharmacies, aux postes d'essence et dépanneurs, aux spiritueux, ainsi que ses activités de distribution en gros.

Pharmacies

Le groupe national de pharmacies est exploité à l'intérieur des magasins sous les bannières de pharmacies Sobeys Pharmacy, Safeway Pharmacy, Thrifty Foods Pharmacy, FreshCo Pharmacy et Foodland Pharmacy, ainsi qu'au moyen d'établissements autonomes de la bannière Lawton's Drug Stores Limited dans le Canada atlantique.

Postes d'essence/Dépanneurs

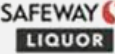
Sobeys exploite des postes d'essence dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario sous les bannières Fast Fuel et Shell et, dans le cas particulier du Canada atlantique, quelques postes arborant les bannières Irving et Petro Canada. De nombreux postes d'essence sont situés au même endroit que les magasins d'épicerie et les dépanneurs de la Société – Needs, Voisin et Boni-Soir.

Spiritueux

Sobeys exploite les magasins de vente au détail de spiritueux sous les bannières Sobeys Liquor, Safeway Liquor et Thrifty Foods Liquor dans l'Ouest canadien et vend du vin et de la bière dans des magasins exploités au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans certains établissements de l'Ontario. Les équipes des magasins offrent une excellente connaissance des produits et un service de qualité aux clients qui achètent du vin, des spiritueux et de la bière.

Commerce de gros

En plus de la distribution aux magasins appartenant à l'entreprise et aux magasins franchisés, Sobeys effectue la distribution en gros d'une gamme complète de produits et de services à plus de 5 000 dépanneurs et petits épiciers à l'échelle nationale. L'entreprise de vente en gros de Sobeys exploite aussi six points de vente sous la bannière « Cash & Carry », dont cinq dans le Canada atlantique et un au Manitoba.

Description	Bannière	Nombre
Ces magasins se distinguent par leur assortiment de produits et leurs articles de spécialité des plus complets en fonction de chacun des marchés particuliers qu'ils desservent. Ces bannières offrent un service supérieur à la clientèle grâce à une gamme complète de fruits et légumes de qualité, une offre de viande complète, des rayons de charcuterie et de poissonnerie, sans oublier les connaissances spécialisées en matière d'alimentation transmises par leur personnel, un service à valeur ajoutée.		239
		155 ¹⁾
		136
		138
		38
		26
Ces magasins répondent aux besoins de réapprovisionnement des consommateurs en produits frais et pour le repas du soir et visent à offrir un service à la clientèle hors pair et des offres adaptées de grande qualité.		48
		214
Ces magasins comblent les besoins d'épicerie courants et de réapprovisionnement de nos clients qui habitent dans les collectivités plus petites, rurales et celles ne comptant qu'un seul magasin d'alimentation. Il s'agit d'établissements de plus petit format offrant un large assortiment de produits locaux.		79
		46
		36 ¹⁾
		146
Ces magasins offrent aux consommateurs des bas prix tous les jours en combinaison avec une offre de fruits et légumes et d'épicerie destinée à répondre aux besoins de palettes culturelles diverses.		
Ces centres de traitement des commandes desservent la plateforme de commerce électronique.		3 ²⁾
Ces magasins répondent aux besoins immédiats de nos clients.		438 ³⁾
Produits pharmaceutiques, produits de soins de santé et de beauté, articles cadeaux et produits de dépannage.		76
Postes d'essence et dépanneurs connexes	 	369 ⁴⁾
Magasins de spiritueux	  	103
Inclut divers autres concepts de magasins	Divers	22
Total		2 309²⁾

Notes :

- 1) Les magasins IGA du Québec et du Nouveau-Brunswick sont classés comme étant à services complets, tandis que les magasins IGA de l'Ouest canadien sont classés comme étant des marchés de quartier.
- 2) Les CTC Voilà ne sont pas des magasins de détail et sont exclus du total.
- 3) Le nombre de magasins a été augmenté pour tenir compte d'une correction dans les chiffres présentés.
- 4) Ce nombre ne tient pas compte des 38 postes d'essence situés au même endroit que Safeway ni des 17 postes d'essence à double enseigne qui ont été vendus au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

Marques maison

Les marques maison de Sobeys sont *Compliments*, *Panache*, *Best Buy*, *Chalo*, *Eight Treasures* et *BIG 8*. Les produits de la marque *Compliments* constituent la marque principale et représentent une large sélection de produits qui se positionnent comme des produits comparables aux marques nationales. La marque *Panache* offre une expérience culinaire raffinée et comprend des produits ayant un attrait culinaire et innovant. La marque *Best Buy* s'adresse aux clients plus soucieux des prix en leur proposant une variété de produits de première nécessité. La marque *Chalo* est spécialisée dans les produits authentiques d'Asie du Sud, tandis que *Eight Treasures* s'attache à répondre aux besoins des consommateurs asiatiques du Sud-Est. Les établissements Big 8, situés et exploités à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, offrent de l'eau et des boissons gazeuses de qualité aux clients du Canada atlantique.

La marque privée Farm Boy représente une large sélection de produits de qualité exceptionnelle offrant un excellent rapport qualité-prix, y compris une variété d'articles d'origine locale. Ces produits sont disponibles dans toutes les catégories : fruits et légumes, viande, fruits de mer, épicerie, produits préparés par des chefs, boulangerie, produits laitiers, produits surgelés, fromages et charcuterie.

La marque Longo's se propose d'aider ses clients à bien manger, à gagner du temps et à mieux vivre. Elle offre principalement des produits sous marque privée, notamment *Longo's Essentials*, *Longo's* et *Curato*. Ces produits sont issus de sources éthiques et responsables, fabriqués avec soin et proposés à des prix raisonnables.

Programmes de récompense de fidélité

Sobeys offre à ses clients un programme de récompense de fidélité pancanadien, en vigueur dans toutes ses bannières (sauf Farm Boy et Longo's). En date des présentes, le programme de récompense *Scène+* compte plus de 15 millions de membres et accorde aux clients de Sobeys diverses possibilités pour gagner des points ou profiter de réductions de prix exclusives aux membres, d'offres et de communications personnalisées, ainsi que l'occasion de participer à des concours et d'autres récompenses de fidélité, qui permettent tous à la Société de développer les relations avec les clients et de faire progresser les stratégies de marketing et de marchandisage à un niveau supérieur.

Longo's propose à ses clients le programme Thank You Rewards qui permet aux membres de gagner des points sur leurs achats dans les magasins Longo's. Les membres peuvent échanger ces points contre de l'argent pour de futurs achats d'épicerie ou pour acheter des produits et des services.

Immobilier

Sobeys dispose d'une équipe spécialisée dans l'immobilier et la construction qui appuie sa stratégie globale de croissance. Les activités dans le secteur immobilier poursuivent l'objectif d'améliorer la part de marché de la Société au moyen de travaux de rénovation et d'agrandissement, et par la construction d'autres magasins, ainsi que par la recherche d'occasions à long terme. Sobeys accorde une importance à sa présence dans le secteur immobilier et aux bonnes relations qu'elle entretient avec les tiers locataires et les promoteurs immobiliers, ainsi qu'à son rapport bien établi avec le FPI Crombie. C'est grâce à ce réseau de relations que Sobeys a réussi à augmenter le rayonnement de ses activités de vente au détail, de ses centres de traitement des commandes automatisés et de ses centres de distribution, qu'elle continuera à faire progresser en conformité avec ses initiatives stratégiques.

Sobeys est propriétaire de certains magasins de détail et loue également des magasins auprès de parties qui lui sont liées et de tiers propriétaires d'immeubles. Au 4 mai 2024, des 43,0 millions de pieds carrés d'espace commercial de détail exploités, 5,41 % appartenaient à la Société, 25,03 % étaient loués auprès d'une partie liée, le FPI Crombie, et le reste était loué auprès d'autres propriétaires d'immeubles.

Placements et autres activités

FPI Crombie

La Société, par l'entremise d'ECL Developments Limited, une entreprise détenue en propriété exclusive, détient une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 41,5 % dans le FPI Crombie (41,5 % compte tenu de la dilution). La juste valeur de la participation de celle-ci de 41,5 % dans le FPI Crombie équivalait à 968,4 M\$ en date du 4 mai 2024.

Aux termes d'une convention de droit de première offre intervenue entre Sobeys Capital Incorporated et le FPI Crombie, la Société a convenu d'accorder au FPI Crombie un droit de première offre lui permettant d'acquérir toute propriété dont elle entend se départir, sous réserve de certaines exceptions.

Sobeys est le plus important locataire du FPI Crombie en termes de pourcentage de contribution au loyer minimum total annuel, soit 58,4 % du loyer minimum annuel.

Le FPI Crombie fournit des services d'administration et de gestion immobilière à la Société moyennant rémunération à l'acte conformément à une convention de gestion. Les montants payés et reçus au cours de l'exercice 2024 n'étaient pas significatifs.

Genstar

Genstar est une société d'aménagement de propriétés résidentielles dont le siège social est situé à San Diego, en Californie, et qui possède des bureaux dans l'Ouest canadien. Genstar concentre ses efforts sur la détention de terrains résidentiels intéressants dans des marchés en croissance choisis. Empire détient des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui varient d'environ 37,1 % à 49,0 % dans le groupe de sociétés de Genstar. Voir la rubrique « Liens intersociétés » de la présente notice annuelle pour obtenir des détails sur les participations de la Société dans les sociétés du groupe Genstar.

Risque environnemental, social et en matière de gouvernance

L'approche de la Société en matière de gouvernance s'étend à l'accent qu'elle met sur le développement durable pour ce qui est de l'environnement et des questions sociales, ainsi que sur la gestion des risques associés à de telles questions. La Société accorde depuis fort longtemps la priorité au bien-être à long terme de ses clients et des collectivités qu'elle sert, sans compromettre la capacité des générations futures de prospérer sur la planète que nous partageons tous.

La société a bâti ses exploitations commerciales sur des principes qui reposent sur ses propres valeurs tout en répondant aux attentes de ses intervenants. C'est d'ailleurs en se fondant sur ces principes que la Société a pu prendre et réaliser des engagements à mettre en œuvre des changements durables en matière d'environnement et d'action sociale.

Le cadre de travail environnemental, social et en matière de gouvernance (« ESG ») de la Société est axé sur la réalisation du changement et l'atteinte des objectifs dans trois domaines jugés les plus importants par la Société pour ses parties prenantes : planète, produits et personnes.

Environnement

Pilier relatif à la planète : La Société poursuit l'objectif de diminuer son impact sur l'environnement dans les secteurs les plus importants de son entreprise et d'améliorer sa résistance aux impacts des changements climatiques dans le but de protéger la planète au profit des générations futures, en se concentrant sur la réduction des déchets, des émissions et de la consommation d'énergie.

Réduction des déchets : La Société se concentre sur la réduction, autant que possible, des plastiques à usage unique, sur l'optimisation de l'emballage et sur la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses exploitations et de sa chaîne d'approvisionnement, et cherchera à diminuer pour l'ensemble de ses établissements la quantité de déchets acheminés aux sites d'enfouissement.

Énergie et émissions : La Société a publié pour la première fois son plan d'action climatique en juillet 2022, s'engageant à atteindre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre fondées sur des données scientifiques afin de lutter contre le changement climatique et de faire sa part pour apporter une contribution significative à ce défi mondial colossal. En juillet 2023, le plan d'action climatique a été mis à jour. Pour plus d'informations, reportez-vous au rapport sur la durabilité de l'entreprise pour l'exercice 2023 de la Société (le « RDE »).

Pilier relatif aux produits : La Société cherche à offrir des choix durables et conformes à l'éthique qui répondent aux besoins de ses clients, en se concentrant sur un approvisionnement éthique et durable et en formant de solides partenariats avec ses fournisseurs qui lui permettent d'offrir davantage de solutions durables à ses clients.

Approvisionnement éthique et durable : La Société souhaite assurer le développement durable à long terme des ressources naturelles et le traitement équitable des personnes et des animaux par le biais de ses pratiques préconisant le commerce équitable, le bien-être animal et l'approvisionnement éthique et durable en huile de palme et en fruits de mer.

Partenariats avec les fournisseurs : La Société travaille à l'établissement de partenariats solides avec ses fournisseurs locaux et nationaux afin de pouvoir offrir davantage de solutions innovantes et durables à ses clients.

Action sociale

Pilier relatif aux personnes : Le pilier relatif aux personnes de la Société vise à fournir une main d'œuvre plus inclusive et à bâtir des collectivités plus saines, comme décrit ci-dessous.

Investissements dans les collectivités

Au cours de l'exercice 2021, la Société a lancé sa stratégie d'investissement dans la collectivité axée sur l'alimentation de corps sains et d'esprits sains. S'assurer que plus de Canadiens ont accès à des aliments sains et abordables, à une éducation nutritionnelle et aider plus d'enfants et de jeunes à recevoir un soutien en santé mentale à un stade précoce signifie des lendemains plus sains pour plus de Canadiens.

Un corps en santé et une bonne santé mentale vont de pair, et les partenariats qui relèvent de cette stratégie favorisent le bien-être de toute une famille, y compris la santé physique et mentale.

Diversité, équité et inclusion

La Société a à cœur de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion (« DÉI ») parmi ses salariés, ses employés, ses fournisseurs et les clients de toutes les communautés qu'elle sert. Cet engagement est alimenté par l'objectif et les valeurs de la Société, et est considéré par celle-ci comme essentiel pour créer des lieux de travail engageants et des expériences clients inclusives, ainsi que pour renforcer les partenariats communautaires pour les générations à venir. Dans un esprit de famille s'occupant du bien-être d'autres familles, l'approche en DÉI est intégrée dans toutes les activités de la Société afin de susciter le changement.

La Société a établi une nouvelle stratégie en matière de DÉI pour les exercices 2024 à 2026, axée sur l'intégration de la DÉI dans tout ce que fait la Société afin de créer des lieux de travail, une expérience client et des communautés plus sains et prospères. Cette stratégie comporte trois engagements, soutenus par des priorités annuelles et des objectifs répartis sur trois ans et bénéficiant d'une solide gouvernance et de l'approbation du comité des ressources humaines et du conseil d'administration de la Société. La stratégie en matière de DÉI et les priorités annuelles sont régies par le chef de la direction avec un leadership exécutif actif, y compris un conseil exécutif en DÉI, le comité de leadership exécutif et un conseil national en DÉI, qui compte sur une représentation par un groupe diversifié de hauts dirigeants de partout dans la Société. Des comités directeurs supplémentaires ont été formés pour définir l'orientation et régir les priorités clés énoncées dans le plan relatif à la stratégie en matière de DÉI, comme la diversité au sein des fournisseurs, les relations avec les autochtones, l'inclusion des femmes et l'inclusion des francophones. La Société adopte une approche en matière de DÉI fondée sur la collaboration, qui consiste à être à l'écoute des membres de ses équipes et des parties prenantes et à apprendre d'eux, afin d'établir des priorités et de garantir la réalisation de progrès.

Au cours de l'exercice 2024, la Société disposait d'un indicateur de rendement clé pour l'approche en DÉI qui mesure les progrès accomplis en regard des priorités budgétaires, tout en étant inclus dans le régime incitatif à court terme de 2024 de la Société. Cet indicateur de rendement clé a renforcé l'engagement de la Société envers l'approche en DÉI et le rôle que les dirigeants et les coéquipiers jouent pour créer un changement systémique et durable.

Gouvernance

La surveillance des stratégies en matière d'ESG de la Société est assurée par le comité de leadership exécutif et le conseil d'administration. Le conseil a délégué certaines responsabilités relatives à l'approche en DÉI au comité de gouvernance et de responsabilité sociale d'entreprise, au comité des ressources humaines et au comité d'audit, qui sont tous informés régulièrement de toutes les questions relatives à l'approche en ESG. Les trois piliers sont régis et gérés aux niveaux supérieurs de la Société, avec des équipes internes dédiées, dont une équipe axée sur le développement durable, un conseil chapeautant l'approche en DÉI et divers groupes de travail dans le cadre de ses programmes relatifs à l'investissement communautaire, aux déchets alimentaires, aux plastiques et emballages, et à l'approvisionnement éthique et durable.

Autres renseignements

Chaîne d'approvisionnement et disponibilité des produits

L'approvisionnement des magasins de détail de Sobeys et de centres de traitement des commandes automatisé est assuré par un réseau de centres de service aux détaillants (centres de distribution) situés partout au pays. De plus, certains produits sont livrés directement aux magasins de Sobeys par différents vendeurs grâce à une structure de livraison directe.

La Société n'a pas d'inquiétudes importantes en ce qui concerne la disponibilité des produits. Un grand nombre de fournisseurs nationaux, régionaux et locaux contribuent à répondre aux besoins de la Société en matière d'approvisionnement.

Concurrence

Sobeys évolue dans un marché dynamique et hautement concurrentiel. D'autres sociétés de vente au détail de produits alimentaires nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs-entrepôts et les détaillants en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités. Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 localités.

Les activités de Sobeys et Empire dans le domaine de l'immobilier, par l'entremise de son placement dans le FPI Crombie, font concurrence à de nombreux autres promoteurs, gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires de qualité et de nouvelles propriétés à acquérir. Genstar fait face à la concurrence des autres promoteurs de terrains résidentiels en préservant des emplacements intéressants pour l'aménagement de nouveaux terrains résidentiels.

Voir également la rubrique « Gestion du risque — Concurrence » de la présente notice annuelle.

Actifs incorporels

Sobeys n'est pas titulaire d'une marque de commerce ou d'un nom commercial particulier, même si ses activités d'exploitation reposent jusqu'à un certain point sur des marques de commerce qui sont rattachées à des marques d'entreprise visant des produits de détail et à des bannières de magasin. Sobeys reconnaît l'importance que revêtent ses dénominations sociales et ses noms de marque et la nécessité d'en protéger et d'en rehausser la valeur. En pratique, Sobeys dépose ou autrement protège ses éléments d'actif incorporels dans tous les territoires dans lesquels elle exerce ses activités.

Employés

À la fin de l'exercice 2024, Empire et ses filiales employaient à peu près 65 000 employés à temps plein et à temps partiel. Empire et ses filiales, les magasins franchisés et les magasins affiliés employaient quelque 128 000 personnes.

Sobeys et ses magasins franchisés et magasins affiliés ont conclu plus de 400 conventions collectives visant quelque 63 000 employés.

Faillite

Aucune procédure judiciaire en matière de faillite ou de mise sous séquestre, ni aucune autre procédure semblable n'a été intentée contre Empire ou l'une de ses filiales et aucune de celles-ci n'a initié de procédures judiciaires en matière de faillite, de mise sous séquestre ou autres procédures semblables au cours des trois dernières années terminées, ni ne prévoit tenter ou subir de telles procédures pendant l'exercice en cours.

Réorganisations

Sauf tel qu'il est décrit à la rubrique « Développement général de l'activité », ni Empire ni aucune de ses filiales n'ont subi de réorganisation importante au cours des trois derniers exercices terminés.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

La rubrique suivante présente le développement de l'entreprise de la Société au cours des trois derniers exercices.

Priorité sur la vente au détail de produits alimentaires

La Société continue de se concentrer sur une stratégie axée sur ses activités de détaillant de produits alimentaires, qui met l'accent sur l'exécution et l'innovation, ainsi que sur les placements dans les magasins de détail, les centres de distribution et le commerce électronique. La Société se concentre sur ses priorités en continuant d'investir dans les rénovations, en mettant davantage l'accent sur le numérique et les données, et en favorisant l'efficacité et la rentabilité de son réseau. Sobeys a poursuivi sa croissance et sa progression en tant que chef de file de la vente au détail et de la distribution de produits alimentaires, tout en faisant avancer ses importantes initiatives stratégiques, y compris l'expansion de FreshCo, l'expansion de Farm Boy et le service de livraison à domicile de produits d'épicerie Voilà.

Au cours de cette période triennale terminée le 4 mai 2024, Sobeys a effectué d'importants investissements pour soutenir sa croissance et son expansion, qui ont comporté des achats de propriétés, d'équipements, d'immeubles de placement et d'actifs incorporels, à l'exclusion des acquisitions d'entreprises, pour environ 2,4 G\$.

Projet Horizon

La Société a mené à bien sa stratégie de croissance triennale, le projet Horizon, à la fin de l'exercice 2023. Dans le cadre de cette stratégie, la Société a réalisé des bénéfices importants grâce au programme de rénovation des magasins, à l'ajout de nouveaux magasins (y compris les conversions FreshCo et l'expansion de Farm Boy), à l'optimisation des promotions et à l'analyse des données, à *Scène+* (un nouveau programme de fidélisation), à la personnalisation des offres aux clients, à la croissance et à l'amélioration du portefeuille de marques maison et à la réalisation de gains d'efficacité en matière de coûts d'approvisionnement stratégique. La Société a également atteint l'objectif fixé par la direction, à savoir une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA annualisé.

Les initiatives du projet Horizon ont continué de procurer des avantages au cours de l'exercice 2024 et poursuivront sur cette lancée au-delà de cet exercice, notamment *Scène+*, la personnalisation et l'accent mis sur le développement du réseau de magasins grâce à des rénovations et à l'ajout de nouveaux magasins.

Acquisitions, agrandissement et rénovation de magasins

Sobeys a pour stratégie d'offrir à ses clients la meilleure expérience de magasinage possible en produits d'épicerie dans des magasins dont le concept et la taille sont tout à fait appropriés à leurs besoins et qui sont appuyés par un service à la clientèle supérieur. Sobeys continue d'améliorer les produits, les services et la mise en marché de chaque concept, en agrandissant et en rénovant ses magasins existants.

Au cours des trois derniers exercices, Sobeys a ouvert, relocalisé ou acquis 110 magasins. De plus, durant cette période de trois ans, Sobeys a agrandi et réaménagé 40 emplacements ou en a converti les bannières.

Farm Boy

La Société a poursuivi l'expansion de son enseigne Farm Boy. Au cours des trois derniers exercices, la Société a ouvert 10 magasins Farm Boy supplémentaires. En date du 19 juin 2024, 49 magasins étaient ouverts. La Société prévoit d'ouvrir trois magasins supplémentaires au cours de l'exercice 2025.

Dans le cadre de l'acquisition de Farm Boy, des membres de la haute direction de Farm Boy (les « parties prenantes ») ont conservé une participation de 12 % dans Farm Boy, ce qui a donné lieu à une participation ne donnant pas le contrôle. Les parties prenantes ont conclu des options de vente et d'achat qui ont accordé la possibilité aux parties prenantes de vendre, et à Sobeys d'acheter, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Le 6 janvier 2024, la Société a reçu un avis formel des parties prenantes exerçant leurs options de vente. Au cours du trimestre clos le 4 mai 2024, la Société a acquis la participation résiduelle ne donnant pas le contrôle de 12 % dans Farm Boy pour 77,1 M\$. Aucun changement n'a été apporté à l'équipe de haute direction principale de Farm Boy après cette transaction.

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé des plans visant à étendre le réseau de magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % des 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien à la bannière FreshCo.

Au cours des trois derniers exercices, la Société a ouvert 16 magasins FreshCo supplémentaires. Au 19 juin 2024, FreshCo avait 48 magasins en exploitation dans l'Ouest canadien et la Société s'attend à atteindre sa croissance cible initiale au cours des prochaines années.

Dans le cadre du programme d'expansion de FreshCo, la Société a étendu considérablement son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien au moyen de conversions et de l'élargissement de la présence régionale. Cette croissance a été soutenue par une excellente proposition de valeur, un assortiment attrayant de produits multiculturels et l'adoption du programme de fidélisation *Scène+*.

Longo's

Le 10 mai 2021, la Société a réalisé l'acquisition, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, de 51 % de Longo's, un réseau familial d'épiceries spécialisées implanté depuis longtemps dans la région du Grand Toronto, ainsi que les activités de commerce électronique de Grocery Gateway, pour un prix d'achat total de 336,9 M\$. La transaction a permis à 36 magasins Longo's de se joindre au réseau de la Société en pleine croissance en Ontario et à Grocery Gateway, ajoutant environ 70 000 fidèles cyberconsommateurs aux activités de commerce électronique d'Empire. Longo's est gérée comme une société distincte au sein d'Empire et est dirigée par une équipe de dirigeants. Au 19 juin 2024, 38 magasins étaient ouverts.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la Société a mené à terme une fusion des activités de commerce électronique de Longo's, Grocery Gateway, avec Voilà, ce qui permet de réaliser des synergies sur le plan de la logistique et de la livraison. L'exploitation d'un espace dans un centre de traitement a permis d'accroître la portée de Longo's en Ontario et d'augmenter la gamme de produits offerte par Voilà. La Société offre désormais des produits de Sobeys, de Farm Boy et de Longo's par l'intermédiaire de la plateforme Voilà.

Centres de distribution

Sobeys maintient l'accent sur l'amélioration continue de ses fonctions logistiques. Sobeys dispose actuellement de trois centres de distribution entièrement automatisés, qui sont situés à Terrebonne, au Québec, à Vaughan, en Ontario, et à Rocky View, en Alberta. La technologie à ces centres permet l'automatisation des systèmes de cueillette des stocks et de groupage pour améliorer la précision de la sélection des produits et la capacité d'adapter les livraisons aux magasins selon l'aménagement unique de chaque magasin.

Voilà

La plateforme de commerce électronique de la Société, Voilà, est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado à partir de ses centres de traitement des commandes automatisés. La Société a l'intention d'exploiter quatre centres de traitement des commandes au Canada ainsi que les installations de transbordement sous-jacentes et le service de cueillette à l'extérieur du magasin. La Société sera ainsi en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses en ligne projetées des Canadiens. Afin de desservir les ménages canadiens situés à l'extérieur des principales zones des centres de traitement des commandes, la Société offre un service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà, qui est actuellement offert à des clients dans 98 magasins du Canada.

La Société compte trois CTC opérationnels à Toronto (Ontario), à Montréal (Québec) et à Calgary (Alberta). Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Société a décidé de mettre sur pause l'ouverture de son quatrième CTC à Vancouver, en Colombie-Britannique, afin de concentrer ses efforts sur la croissance du volume et du rendement de ses trois CTC opérationnels. La construction du bâtiment extérieur du quatrième CTC est pratiquement terminée, et les travaux intérieurs d'installation du système de grille et de mise en service des robots n'ont pas encore commencé. Lorsque les taux de pénétration des activités de commerce électronique au Canada augmenteront, la Société sera en mesure de prendre une décision rapidement quant au moment où elle procédera à l'ouverture de son quatrième CTC.

La Société a également pris des mesures pour réduire ses coûts et accroître sa souplesse pour servir ses clients, notamment en mettant fin à son entente mutuelle d'exclusivité avec Ocado après l'exercice clos le 4 mai 2024, peu de temps avant le moment où elle devait initialement prendre fin. Il en résultera une charge non récurrente liée à la résiliation de l'exclusivité de 11,9 M\$ au premier trimestre de l'exercice 2025.

Les mesures prises par la Société, décrites ci-dessus, devraient avoir une incidence importante sur la rentabilité de Voilà au cours des exercices 2025 et 2026. Le volume des ventes se répercutera surtout sur le bénéfice futur de Voilà, les marges solides, l'efficacité opérationnelle et la rigueur en matière de gestion des coûts étant des facteurs importants pour la gestion de la performance financière. Bien que la pénétration du marché de Voilà demeure forte, la taille et la croissance du marché canadien des activités d'épicerie en ligne sont plus faibles que prévu, ce qui entraîne une dilution du bénéfice net plus élevée que celle attendue.

Scène+

En juin 2022, la Société a lancé une nouvelle stratégie de fidélisation par l'entremise de *Scène+*, l'un des principaux programmes de fidélisation au Canada. Avec la Banque Scotia et Cineplex, la Société est copropriétaire de *Scène+*. Grâce à son lancement final au Québec et auprès de Thrifty Foods en mars 2023, le programme de fidélisation a été lancé avec succès à l'échelle nationale. *Scene+* compte désormais plus de 15 millions de membres.

La priorité de la Société relativement à *Scène+* est d'accélérer l'engagement envers le programme en mettant l'accent sur la personnalisation. Grâce à l'utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle, les recommandations personnalisées seront améliorées, ce qui permettra de transmettre le bon message au bon client, au moment opportun et par les canaux appropriés.

Priorités de la Société

Depuis l'exercice 2017, la Société a mené à bien deux stratégies de transformation, le projet Sunrise et le projet Horizon. Ces stratégies ont permis de redéfinir en profondeur les assises d'Empire, d'améliorer les capacités de la Société en matière de gestion des données, d'approfondir la compréhension de la clientèle et de préparer l'entreprise à profiter efficacement des tendances émergentes. Maintenant que ces stratégies de transformation ont été mises en œuvre et que leur déploiement est achevé, l'objectif de la Société est d'accroître le RPA ajusté total à long terme au moyen de la croissance du bénéfice net et de rachats d'actions. Elle a l'intention de continuer d'augmenter ses ventes, sa marge brute (compte non tenu des ventes de carburant) et sa marge du BAIIA ajusté en se concentrant notamment sur les priorités suivantes :

Accent maintenu sur les magasins :

Au cours des dernières années, la Société a accéléré les investissements dans les rénovations et les conversions, les conversions et les nouveaux magasins ainsi que dans les processus, les communications, la formation, la technologie et les outils dont se servent les magasins. L'investissement dans le réseau de magasins restera une priorité, démontrée par le maintien de l'accent sur les rénovations et la poursuite de l'expansion des magasins d'escompte. Le programme d'amélioration des marques maison restera une priorité grâce à l'augmentation de la distribution, de la mise en rayon et de l'innovation en matière de produits.

La Société compte investir des capitaux dans son réseau de magasins et est sur la bonne voie par rapport à ses plans visant à rénover environ 20 % à 25 % de ces derniers entre les exercices 2024 et 2026. Ces investissements comprennent d'importantes initiatives en matière de développement durable, telles que la modernisation des systèmes de réfrigération et d'autres initiatives axées sur l'efficacité énergétique.

Accent rehaussé sur le numérique et les données :

L'accent mis sur le numérique et les données comprendra l'intensification des démarches menant vers la rentabilité avec Voilà, la personnalisation, la fidélisation, grâce à *Scène+*, l'amélioration de la productivité de l'espace et l'amélioration continue de l'optimisation promotionnelle. La productivité de l'espace permettra de renforcer l'expérience client en améliorant l'agencement des magasins, en optimisant les catégories et la proximité des produits et en adaptant l'assortiment de produits à chaque magasin. Les outils d'analyse avancée conçus pour l'optimisation des promotions continueront d'être perfectionnés grâce au partenariat entre l'équipe chargée de l'analyse avancée et les marchands de catégories. Le fait d'améliorer nos capacités relatives au numérique et aux données nous permettra d'offrir les meilleures expériences personnalisées à nos clients, et d'améliorer l'expérience en magasin et en ligne pour les clients.

Efficacité et contrôle des coûts :

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa rentabilité par l'amélioration de l'efficience de l'approvisionnement, en optimisant la productivité de la chaîne d'approvisionnement et en améliorant les systèmes et les processus. La Société continuera à se concentrer sur l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité grâce à des initiatives liées à l'approvisionnement en produits non destinés à la revente, à la productivité de la chaîne d'approvisionnement et à la structure organisationnelle. De plus, la Société poursuit ses efforts de réduction des coûts dans le secteur Voilà en mettant sur pause l'ouverture de son quatrième centre de traitement des commandes et en mettant fin à son exclusivité mutuelle avec Ocado, entre autres initiatives.

Incident lié à la cybersécurité

Le 4 novembre 2022, Empire a éprouvé des problèmes avec ses systèmes de technologie de l'information (les « TI ») à la suite d'un incident lié à la cybersécurité (l'« incident lié à la cybersécurité » ou l'« incident »). Dès sa découverte, la Société a immédiatement mis en application ses mesures d'intervention en cas d'incident ainsi que ses plans de continuité des activités, notamment en faisant appel à des experts de renommée mondiale, a isolé la source et a mis en œuvre des mesures pour empêcher toute propagation.

Les équipes de sécurité d'Empire ont travaillé de concert avec des entreprises de cyberdéfense de premier plan pour remédier à cet incident, ont instauré des mesures préventives, notamment l'arrêt anticipé de certains systèmes par souci de prudence, et ont pris des mesures extraordinaires pour compléter celles déjà existantes en matière de surveillance, de dépistage et de protection. Dans la foulée des efforts de rétablissement des systèmes, la Société a mis en place certains processus de rechange pour assurer le maintien de la chaîne d'approvisionnement, de la disponibilité des produits, de l'évaluation des coûts et de la fixation des prix de détail. Empire a achevé son processus contrôlé et progressif de remise en ligne méthodique des systèmes d'information et administratifs au début du quatrième trimestre de 2023.

La Société considère la protection des renseignements personnels comme extrêmement importante et a pris toutes les mesures nécessaires auprès des organismes de réglementation de la protection des renseignements personnels et des personnes possiblement touchées.

La Société a adopté une approche en matière de sécurité à niveaux multiples, qui comprend des outils cybernétiques, ainsi que des contrôles, des politiques, des normes et des procédures concernant l'accès à la sécurité, le développement du système, la gestion des changements et la gestion des problèmes et des incidents. Cet incident lié à la cybersécurité a confirmé l'importance des investissements déjà réalisés au chapitre de la cybersécurité, ainsi que des investissements à venir dans les systèmes et le personnel de TI. L'amélioration continue de l'infrastructure informatique de la Société renforcera sa défense contre de futurs incidents de cette nature.

Autres mises à jour sur les activités

Le Bureau de la concurrence du Canada a entrepris une enquête il y a plus de huit ans sur les pratiques de certains fournisseurs et détaillants, dont la Société, en ce qui a trait à la distribution et à la vente de produits de boulangerie commerciale au Canada depuis 2001. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Société ne croit pas qu'elle, ni aucun de ses employés, n'ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des actions collectives ont été intentées contre la Société, les fournisseurs et d'autres détaillants relativement à ces allégations. La Société ne croit pas, pour l'heure, que ces questions auront une incidence négative importante sur ses activités ou sa situation financière.

Le 3 mai 2022, la Société a remis un avis de remboursement anticipé des billets de série 2013-2 de 500,0 M\$. Le remboursement est entré en vigueur le 2 juin 2022.

Le 13 décembre 2022, la Société a conclu un accord définitif entre une filiale en propriété exclusive de Sobeys et Canadian Mobility Services Limited, une filiale en propriété exclusive de Shell Canada, visant la vente de la totalité des 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien pour un montant d'environ 100,0 M\$. \$. Après examen réglementaire et approbation, la vente (la « vente des postes d'essence dans l'Ouest canadien ») a été conclue le 30 juillet 2023.

Le 20 octobre 2023, le local 1518 et le local 247 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (« TUAC ») ont signé de nouvelles conventions avec la Société. Ces nouvelles conventions permettent à la Société d'offrir un programme de départ volontaire à certains employés syndiqués de longue date de Safeway, en Colombie-Britannique. Les départs volontaires d'employés procurent à la Société la souplesse et la stabilité nécessaires pour mieux gérer les coûts de main-d'œuvre et d'exploitation. Au cours du trimestre clos le 3 février 2024, la Société a amorcé le processus lié aux départs volontaires et a offert aux employés touchés la possibilité d'accepter une offre de départ. Par conséquent, l'incidence financière sur la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 4 mai 2024 s'est établie à 6,7 M\$ et à 10,5 M\$, respectivement.

Placements et autres activités

FPI Crombie

La plus importante composante du secteur des placements et autres activités d'Empire consiste en sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 41,5 % (41,5 % sur une base diluée) dans le FPI Crombie. Le FPI Crombie a été créé en 2006 lors du transfert d'un portefeuille initial de propriétés de filiales d'Empire, Empire en conservant une participation importante.

Empire maintient son appui à la croissance et à la diversification géographique du FPI Crombie et, en raison du canal actif d'aménagement immobilier de Sobeys, cette dernière offre des propriétés en vente au FPI Crombie dont un grand nombre font l'objet d'une cession-bail en faveur de Sobeys à des taux de location commerciaux.

Le tableau qui suit présente les propriétés que des filiales en propriété exclusive d'Empire ont transférées au FPI Crombie au cours des trois derniers exercices :

Exercice terminé le	Nombre de propriétés		Superficie locative brute totale des propriétés vendues	Prix d'achat
	Vendues au FPI Crombie	Faisant l'objet d'une cession-bail par le FPI Crombie		
4 mai 2024	–	–	–	–
6 mai 2023	3	2	134 000	19,5 M\$
7 mai 2022	11	10	574 000	98,2 M\$

Au cours de l'exercice 2024, Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, a conclu des transactions de modifications de contrats de location avec le FPI Crombie. Les modifications de contrats de location confèrent au FPI Crombie le droit de résilier les contrats de location de certains immeubles en vue de leur réaménagement futur. Ces transactions ont donné lieu à des profits avant impôt de 34,3 M\$.

Le FPI Crombie accède aux marchés financiers à l'occasion en vue de financer partiellement les acquisitions qu'il effectue auprès de la Société et de tiers. La Société dispose d'un droit de préemption lui permettant d'acheter des parts additionnelles émises par le FPI Crombie ou par Crombie Limited Partnership pour maintenir sa participation proportionnelle avec droit de vote dans le FPI Crombie ou dans Crombie Limited Partnership, aussi longtemps que la Société continue de détenir, directement ou indirectement, au moins 10 % des parts dans le FPI Crombie.

Aux termes ou au lieu de ce droit de préemption, la Société a effectué d'autres placements dans le FPI Crombie au cours des trois derniers exercices, lesquels sont indiqués dans le tableau qui suit :

Placements du FPI Crombie			Participation d'Empire		
Date	Titres	Montant total (compte non tenu de la participation d'Empire)	Montant	Titres ¹⁾	Prix par part
31 janvier 2022	Parts de FPI	117,0 M\$ (appel public à l'épargne par voie de prise ferme)	83,0 M\$ (placement privé concomitant)	Parts de société en commandite de catégorie B	17,45 \$
19 mai 2021	Parts de FPI	58,5 M\$ (appel public à l'épargne par voie de prise ferme)	41,5 M\$ (placement privé concomitant)	Parts de société en commandite de catégorie B	16,60 \$

Note :

- 1) Les parts de société en commandite de catégorie B peuvent être converties en parts du FPI Crombie à raison d'une pour une. Une part comportant droit de vote spécial du FPI Crombie se rattache à chaque part de société en commandite de catégorie B.

Le FPI Crombie a instauré un régime de réinvestissement des distributions (« RRD ») selon lequel les porteurs de parts de FPI résidant au Canada peuvent choisir de faire réinvestir automatiquement leurs distributions dans des parts de FPI additionnelles. La Société a adhéré au RRD afin de maintenir sa participation économique et en termes de vote dans le FPI Crombie.

L'effet cumulatif des changements apportés au capital du FPI Crombie au cours des trois dernières années, ce qui inclut les placements et les conversions de débentures convertibles, s'est traduit par le maintien de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence d'Empire dans le FPI Crombie, qui est demeurée à 41,5 % (41,5 % sur une base diluée) depuis la fin de l'exercice 2021 jusqu'au 4 mai 2024.

Genstar

Les placements et autres activités incluent les participations de la Société dans Genstar qui sont comptabilisées selon la mise en équivalence. Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a pas effectué de placement additionnel dans Genstar.

Acquisitions significatives

Empire n'a fait aucune acquisition au cours du dernier exercice qui a nécessité le dépôt d'une déclaration d'acquisition d'entreprise.

GESTION DU RISQUE

En raison de ses entreprises d'exploitation et de ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Empire est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui pourraient avoir des répercussions sur sa performance d'exploitation. Dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur, la Société a implanté un programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »).

Dans le cadre du programme de GRE, la Société identifie, évalue, gère et documente les principaux risques auxquels elle est exposée. Les risques sont évalués et chacun est attribué à un responsable de la direction. En outre, des procédés ont été mis en place pour faciliter une surveillance efficace en établissant des énoncés de tolérance au risque, des indicateurs des principaux risques, des plans d'action et des tableaux de bord pour les principaux risques recensés. Les principaux risques ont été et continuent d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu pendant les réunions du conseil et(ou) du comité d'audit. Chaque année, le conseil d'administration de la Société fait une évaluation de l'efficacité de la Société en ce qui a trait à la gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les nouveaux risques et les risques émergents.

Concurrence dans le secteur

Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires d'Empire, par l'entremise de Sobeys, évolue dans un marché dynamique et concurrentiel. D'autres sociétés de vente de produits alimentaires nationales et régionales, de même que des concurrents non traditionnels, tels que les magasins à très grande surface, les clubs entrepôts et les détaillants de vente en ligne, représentent un risque concurrentiel pour Sobeys et pourraient nuire à sa capacité d'attirer des clients et de rentabiliser ses activités.

Sobeys maintient une forte présence à l'échelle nationale dans l'industrie canadienne de la vente au détail de produits alimentaires en exerçant ses activités dans plus de 900 collectivités. Bien qu'il existe déjà une forte concurrence à l'échelle nationale, régionale et locale, l'entrée sur le marché d'un plus grand nombre de détaillants en alimentation pourrait poser un risque important pour Sobeys en raison de la possibilité d'une diminution des ventes et des bénéfices. Si Sobeys ne parvenait pas à conserver une diversification géographique afin de réduire les incidences de la concurrence locale, cela pourrait nuire à ses marges bénéficiaires et à ses résultats d'exploitation. Pour demeurer concurrentielle, Sobeys doit être axée sur la clientèle et le marché, viser une exécution supérieure et s'appuyer sur des activités efficaces et rentables. Elle doit également investir dans son réseau actuel de magasins et de commerce électronique, ainsi que dans le merchandising, la commercialisation et la mise en œuvre opérationnelle afin de mettre au point sa plateforme stratégique qui vise à mieux répondre aux besoins des clients. Sobeys renouvelle les stratégies de marque pour continuer de répondre aux besoins des clients. L'incapacité à mettre en œuvre une stratégie donnée de marketing et de marque, y compris à évaluer les objectifs stratégiques et à bénéficier de personnes, de processus et de systèmes pour exécuter la stratégie, pourrait avoir une incidence défavorable sur Sobeys. Les nouveaux venus sur le marché, qu'ils soient étrangers ou nationaux, ou la consolidation des concurrents existants au sein du secteur pourraient également se traduire par une concurrence accrue et une perte de parts de marché. La Société croit également qu'elle doit investir dans des initiatives de mise en marché afin de mieux prévoir l'évolution des besoins des consommateurs et de bien y répondre. L'incapacité d'atteindre tous les objectifs précités pourrait nuire aux résultats financiers de Sobeys.

Le secteur des placements et autres activités d'Empire, par l'entremise de sa participation dans le FPI Crombie, fait concurrence à de nombreux autres gestionnaires et propriétaires immobiliers dans leur quête de locataires et de nouveaux immeubles à acquérir. L'existence de tels concurrents risque de nuire à leur capacité à : i) acquérir un immeuble en conformité avec leurs critères en matière d'investissement; ii) louer les locaux de leurs immeubles; et iii) optimiser les loyers facturés et réduire le nombre de concessions accordées. Les produits tirés des immeubles commerciaux reposent aussi sur les ententes de reconduction avec les principaux locataires. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers et les flux de trésorerie d'Empire. Si le FPI Crombie ne parvenait pas à entretenir des relations stratégiques avec des promoteurs afin d'assurer un approvisionnement adéquat en immeubles attrayants ou à entretenir des relations stratégiques avec les locataires existants et futurs afin de contribuer à assurer des niveaux d'occupation élevés dans chacun de ses immeubles, cela pourrait entraîner des incidences défavorables pour Empire.

Cybersécurité

Les systèmes informatiques font partie intégrante des activités de la Société et sont nécessaires à la réalisation des opérations quotidiennes et stratégiques. La Société a recours à diverses technologies, dont certaines sont gérées par des tiers, pour traiter, transmettre et stocker des informations électroniques. En outre, la Société est en mesure de faciliter toute une série de processus et d'activités commerciales, y compris l'établissement de rapports sur l'activité et l'interaction avec les clients, les vendeurs et les employés. Ces systèmes de TI sont soumis à des cybermenaces (notamment des cyberattaques, des violations de données, des erreurs ou des méfaits du personnel). Au fur et à mesure que les cybermenaces évoluent, elles deviennent élaborées et il est de plus en plus difficile de les détecter et de réussir à se défendre contre celles-ci. En outre, les vulnérabilités liées à la cybersécurité peuvent, de par leur nature même, rester indétectées pendant une longue période.

La Société surveille et gère activement les cyber-risques et continue d'améliorer sa capacité à les atténuer grâce à une approche de sécurité à plusieurs niveaux. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront couronnées de succès. Si la Société ne gère pas efficacement une infrastructure informatique fiable ou ne parvient pas à identifier en temps voulu les incidents de cybersécurité ou à y réagir de manière appropriée, alors les systèmes informatiques de la Société pourraient subir des interruptions, être détruits ou cesser complètement de fonctionner, ce qui pourrait alors entraîner des perturbations opérationnelles ou le détournement de données sensibles. Selon la nature et la portée d'un incident de cybersécurité, celui-ci pourrait entraîner la compromission de renseignements confidentiels, un accès inapproprié aux systèmes et réseaux de la Société, la manipulation ou la destruction de données, des perturbations opérationnelles et l'exposition à des responsabilités.

La Société a mis en place des mesures de sécurité en matière de protection des systèmes, de formation des employés et de planification de la continuité des activités et des mesures d'urgence. Une perturbation des systèmes de la Société ou une violation d'informations sensibles peut avoir une incidence défavorable sur les activités et la situation financière de la Société, porter atteinte à sa réputation et réduire sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques et(ou) le cours des actions sans droit de vote de catégorie A.

Protection des données et gestion de l'information

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles ou encore une intrusion par des tiers dans les systèmes d'information ou un accès inapproprié à l'information pourraient entraîner des erreurs en matière de présentation de l'information financière ou de celle liée aux activités d'exploitation, de mauvaises décisions, une violation de la vie privée, la communication d'informations inadéquates, la fuite d'informations sensibles ou encore des interruptions des systèmes. La cueillette et l'analyse de l'information sur les préférences d'achat des clients constituent une importante partie de la stratégie de la Société visant à attirer et à fidéliser les clients, ainsi qu'à se démarquer efficacement de la concurrence. En outre, des données personnelles sur la santé des clients sont recueillies dans le but d'offrir des services de pharmacie, de gestion des prestations et de soins de santé à domicile. Toute incapacité de maintenir la protection des renseignements personnels des clients et(ou) de la Société ou de respecter les lois ou règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels pourrait nuire à la réputation, à la position concurrentielle et à l'exploitation de la Société.

La Société reconnaît que l'information constitue un atout essentiel de l'entreprise. À l'heure actuelle, le risque lié à la gestion des données et de l'information est géré au moyen d'une approche de sécurité à plusieurs niveaux mettant en jeu des contrôles, des politiques, des normes et des procédures en matière de sécurité d'accès basés sur des outils informatiques, le développement de systèmes, la gestion du changement ainsi que la gestion des problèmes et des incidents.

Technologie

La Société exploite des systèmes élaborés et complexes de technologies de l'information qui s'avèrent indispensables au succès de l'exploitation de son entreprise et à celui de ses stratégies de mise en marché. Toute interruption de ces systèmes ou de l'information qu'ils recueillent nuirait considérablement à la Société, à ses activités d'exploitation et à ses résultats financiers. La Société s'est engagée à améliorer ses propres systèmes d'exploitation, outils et méthodes afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité.

La mise en œuvre de grands projets de technologie de l'information comporte divers risques, y compris le risque de réalisation de la fonctionnalité, la capacité et l'aptitude des ressources clés à exécuter et à fournir des initiatives stratégiques clés tout en soutenant et en appuyant les opérations commerciales en cours.

Contexte économique

La direction continue de surveiller étroitement la conjoncture économique, y compris l'inflation, les taux de change, les taux d'intérêt, les taux d'emploi et les marchés financiers. L'incertitude quant au contexte économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande de produits et de services de la Société, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière. De l'avis de la direction, bien que le fléchissement de l'économie ait une incidence sur toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité, la structure d'exploitation et la structure du capital de la Société sont suffisantes pour répondre à ses besoins commerciaux continus.

Coûts des produits

Sobeys est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation en raison de divers facteurs, notamment des événements géopolitiques, des conditions météorologiques extrêmes, une hausse des coûts énergétiques, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'affaiblissement du dollar canadien, des pénuries de main-d'œuvre et la croissance des salaires. La Société a travaillé avec ses fournisseurs pour atténuer l'incidence de ces hausses de coûts et s'attend à ce que ces hausses reviennent à des niveaux historiques normaux. Toutefois, dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de détail ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Continuité des activités

La Société pourrait être touchée par un événement imprévu ou critique ou une catastrophe naturelle, y compris les phénomènes météorologiques violents, une interruption des services publics et des infrastructures ou le déclenchement de pandémies, qui risquent d'interrompre soudainement ou complètement ses activités courantes. La Société s'appuie sur un cadre intégré de gestion de la continuité des activités, comprenant un plan complet de gestion de crise. Toutefois, aucun de ces plans ne peut éliminer les risques associés à des événements de cette ampleur. Toute omission de répondre efficacement ou de façon appropriée à de tels événements pourrait nuire à l'exploitation, à la réputation et aux résultats financiers de la Société.

Interruption dans la chaîne d'approvisionnement compte tenu de l'incidence des changements climatiques

La Société pourrait être confrontée à une interruption dans sa chaîne d'approvisionnement ou à des erreurs qui risqueraient d'entraîner la présence de marchandises obsolètes ou une pénurie ou un excédent d'articles dans son réseau de magasins de vente au détail et de commerce électronique. La chaîne de distribution et d'approvisionnement de la Société pourrait subir l'incidence négative d'une dépendance excessive envers les principaux fournisseurs, du regroupement des installations, de perturbations dues à des conditions météorologiques violentes, de catastrophes naturelles, d'une interruption liée aux changements climatiques ou d'autres événements catastrophiques, de l'incapacité à gérer les coûts et les stocks et de perturbations géopolitiques. L'incapacité de développer de nouveaux produits concurrentiels, de livrer des produits de haute qualité et d'instaurer et de maintenir des pratiques efficaces de sélection des fournisseurs et d'approvisionnement pourrait nuire à la capacité de Sobeys à offrir les produits souhaités aux clients et entraver sa capacité d'attirer et de fidéliser les clients. Si la Société ne parvient pas à maintenir une chaîne d'approvisionnement et des infrastructures logistiques efficaces, sa capacité de soutenir et d'atteindre les objectifs de croissance ainsi que de maintenir les marges pourrait se trouver compromise.

Salubrité des produits et sécurité

Sobeys est exposée à des responsabilités éventuelles liées à ses activités d'exploitation, notamment les responsabilités éventuelles et les dépenses associées aux défauts d'un produit, à la salubrité alimentaire, à la manutention des produits ainsi qu'à la distribution de produits pharmaceutiques et à la prestation de services connexes. Ces responsabilités peuvent survenir au moment de l'entreposage, de la distribution, de l'étalage ou de la vente des produits et, en ce qui concerne les produits de marque maison Sobeys, au moment de la production, de l'emballage et de la conception des produits.

Une grande partie des ventes de Sobeys proviennent de la vente de produits alimentaires et une plus petite partie, de la vente des produits pharmaceutiques. Sobeys court un risque en cas d'épidémie importante d'intoxications alimentaires ou lorsque certains produits alimentaires ou pharmaceutiques suscitent de vives inquiétudes chez les consommateurs qui craignent pour leur santé. Un tel événement pourrait toucher la performance financière de Sobeys de façon importante. Des procédures sont en place pour gérer les crises alimentaires et pharmaceutiques éventuelles. Elles visent à recenser les risques, à fournir des informations claires aux salariés et aux consommateurs et à assurer que les produits éventuellement nocifs sont immédiatement retirés de la vente.

Sobeys a en place des méthodes et des programmes de salubrité alimentaire qui portent sur des normes de manutention et de préparation sécuritaires des aliments. De même, la Société respecte à la lettre les normes et règlements pharmaceutiques provinciaux. À cet égard, elle recourt à de rigoureuses politiques et procédures internes visant à atténuer les risques ainsi qu'à un vaste système de signalement et de suivi permettant de gérer rapidement les éventuels incidents et d'en limiter la portée. Chaque mois, l'équipe de direction est informée des risques liés à la sécurité alimentaire et aux produits pharmaceutiques. Toutefois, rien ne garantit que ces mesures empêcheront qu'une contamination de produits ou un incident de sécurité aient lieu.

Environnement

La Société exploite ses emplacements commerciaux à l'échelle du pays, y compris des magasins, des centres de distribution et des postes d'essence, et elle est assujettie aux risques environnementaux qui pourraient découler d'une contamination de ces biens ou installations. Les postes d'essence au détail de Sobeys comportent des réservoirs souterrains. Des fuites ou des dommages à ces réservoirs pourraient provoquer une contamination environnementale. Pour atténuer ce risque environnemental, Sobeys met en œuvre plusieurs méthodes de surveillance ainsi que des activités d'évaluation des risques. La Société exploite également du matériel de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution. Ces systèmes contiennent des gaz réfrigérants qui pourraient être libérés en cas de défaillance ou de fuite.

Lorsque des problèmes environnementaux sont décelés, les remises en état environnementales nécessaires sont effectuées à l'aide des ressources internes et externes appropriées et qualifiées. La Société pourrait devoir assumer tous les coûts associés à de tels travaux de remise en état, et ces coûts pourraient être élevés. L'incapacité à gérer correctement l'un de ces risques environnementaux pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la Société.

La Société est soumise à des lois qui imposent des responsabilités aux détaillants à l'égard des coûts liés au recyclage et à l'élimination des emballages de biens de consommation et du matériel imprimé distribué aux consommateurs. Il existe un risque que la Société subisse une augmentation des coûts liés à ces lois.

Réglementation environnementale

Le cadre législatif et réglementaire qui régit les questions environnementales a évolué vers un resserrement des exigences et de leur mise en application, d'un alourdissement potentiel des amendes et des peines, ainsi que d'un accroissement des dépenses d'investissement et des coûts d'exploitation nécessaires pour se conformer à cette réglementation. Les questions environnementales touchant les activités de la Société comprennent la responsabilité élargie des producteurs de plastique et d'emballages, la consommation d'électricité, l'utilisation de combustibles fossiles pour le transport des marchandises, les lois et règlements visant à réduire la pollution atmosphérique, la réglementation relative aux changements climatiques, les règlements sur les déchets dangereux et les restrictions concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le rejet de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pourrait donner lieu à l'imposition d'amendes ou à de sanctions par des gouvernements ou par des tiers et obliger la Société à engager des frais pour y remédier. Rien ne garantit que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas de ralentissement des activités ou de flambée des coûts de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance de la Société. La Société pourrait également être tenue de payer des frais d'assainissement et d'assumer la responsabilité des substances toxiques ou dangereuses pouvant se trouver à l'intérieur, au-dessous ou à proximité de ses propriétés, ou pouvant être générées dans le cours de ses activités. Des modifications des lois, telles que des taxes sur le carbone et la mise en œuvre d'autres initiatives réglementaires de réduction des gaz à effet de serre liées à une transition vers une économie sobre en carbone et plus résistante aux changements climatiques, pourraient entraîner des suppléments de coûts susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société.

Stratégies pour attirer et fidéliser les talents

Un leadership efficace est important pour la croissance de la Société et sa réussite durable, et exige que la Société attire, perfectionne et fidélise ses salariés de façon appropriée. L'incapacité d'attirer et de fidéliser des salariés, y compris ceux qui possèdent des compétences spécialisées, et de gérer et de suivre leur rendement pourrait entraîner un manque de connaissances, de compétences et d'expérience requises et nuire à leur motivation. Cette situation pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Société, ses activités d'exploitation et ses résultats financiers futurs. La Société élabore et offre des programmes de formation à tous les niveaux dans toutes ses régions d'exploitation afin d'améliorer les connaissances des salariés et de mieux servir ses clients. De plus, la Société offre divers programmes de récompense et de reconnaissance, mesure régulièrement la motivation des salariés et élabore des plans pour combler les éventuelles lacunes.

Il existe toujours un risque lié à la perte de membres clés du personnel. Les plans de relève ont été établis pour les principaux postes, y compris sur le niveau de talent de la direction dans l'ensemble de la Société et de ses filiales, et ces plans sont revus par le comité des ressources humaines et examinés au moins chaque année par le conseil d'administration.

Relations avec les franchisés et les sociétés affiliées

La réussite d'Empire est étroitement liée à la performance du réseau des magasins de vente au détail de Sobeys. Les franchisés et marchands affiliés exploitent environ 59 % des magasins de vente au détail de Sobeys. Sobeys compte sur la direction des franchisés et marchands affiliés et sur celle de ses propres magasins pour exécuter avec succès les stratégies et les programmes de vente au détail.

En guise de contrôle des marques de Sobeys, de la qualité et de la gamme des produits et services offerts dans les magasins de Sobeys, chaque franchisé et marchand affilié convient de s'approvisionner auprès de Sobeys. En outre, chaque magasin convient de se conformer aux politiques, aux plans de commercialisation et aux normes d'exploitation prescrits par Sobeys. Ces obligations sont précisées dans les conventions de franchisage et d'exploitation qui prennent fin à divers moments pour chaque franchisé et marchand affilié. Malgré ces conventions de franchisage et d'exploitation, Sobeys peut avoir une capacité limitée de contrôler l'exploitation commerciale d'un franchisé ou d'un marchand affilié. Une violation de ces conventions de franchisage et d'exploitation ou une défaillance d'exploitation par un nombre élevé de franchisés ou de marchands affiliés pourrait nuire à la réputation et à la performance financière de Sobeys.

Relations avec les syndicats

Une partie importante des membres du personnel des magasins et des centres de distribution de la Société, particulièrement dans l'Ouest canadien, sont syndiqués. Bien que la Société s'efforce de maintenir de bonnes relations avec ses salariés et les syndicats, la renégociation de conventions collectives pose un risque d'interruptions de travail, y compris des grèves ou des arrêts de travail. L'incapacité de négocier avec succès les conventions collectives pourrait entraîner des interruptions de travail, et tout arrêt de travail prolongé ou généralisé pourrait entraîner une interruption importante des activités et nuire à la réputation et à la performance financière de la Société.

Lois et règlements relatifs aux médicaments et réforme des soins de santé

La Société exploite actuellement plus de 400 pharmacies en magasin et pharmacies autonomes qui sont assujetties aux lois fédérales, provinciales, territoriales et locales ainsi qu'aux règlements régissant la vente de médicaments d'ordonnance. Toute modification aux modèles de remboursement des médicaments d'ordonnance, y compris la possible mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, ou violation de ces lois et règlements, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers, l'exploitation et la réputation de la Société.

Ces lois et règlements régissent habituellement la couverture des médicaments d'ordonnance par les régimes d'assurance publics, notamment l'admissibilité des patients et des produits ainsi que certains critères de fixation des prix et de remboursement des médicaments, tels que le coût du produit, la marge sur le coût de revient, les honoraires du pharmacien et les déductions de distribution. Les lois de certaines provinces exigent que le prix de vente des médicaments d'ordonnance assumé par les régimes d'assurance privés et les clients qui paient eux mêmes ne dépasse pas le prix établi pour le régime d'assurance-médicaments provincial. En plus du remboursement des médicaments, ces lois et règlements en régissent l'homologation et la distribution, l'emballage et l'étiquetage autorisés, la commercialisation, la manutention, le stockage et l'élimination.

Les gouvernements provinciaux et les régimes d'assurance privés continuent à mettre en œuvre des mesures de gestion des coûts d'assurance-médicaments, dont l'incidence varie selon la province et le régime. Le Conseil de la fédération, une mission conjointe de collaboration créée par les premiers ministres provinciaux, poursuit ses initiatives de réduction des coûts dans le secteur pharmaceutique, dont un bon nombre sont également appliquées au secteur privé.

Le 29 février 2024, le projet de loi C-64, Loi concernant l'assurance médicaments (la « Loi ») a été déposé au Parlement. La Loi décrit l'intention du gouvernement et la voie financière à suivre pour offrir une couverture, au premier dollar à payeur unique, pour certains produits administrés par les provinces et les territoires. Elle soutient également l'élaboration d'un formulaire national des médicaments essentiels et d'une stratégie d'achat en bloc qui sera menée par l'Agence canadienne des médicaments. Bien que le régime national d'assurance médicaments en soit encore à ses balbutiements et que de nombreuses informations demeurent inconnues, il est possible que l'élargissement de la Loi ait une incidence sur le coût des produits, la marge sur le coût de revient et les déductions.

Bien que le moment et l'incidence soient incertains à l'heure actuelle, la compression des prix des produits pharmaceutiques pourrait exercer une pression sur le financement des pharmacies et sur leurs modèles d'exploitation, et on s'attend à ce que la réforme et la réglementation des soins de santé continuent d'exercer des pressions sur le remboursement des médicaments en modifiant l'admissibilité des patients et des médicaments, le prix des médicaments d'ordonnance, dont le coût du produit, les honoraires du pharmacien, la marge bénéficiaire admissible, le financement de la ristourne du fabricant et la distribution, ainsi que les éventuelles restrictions concernant les avantages incitatifs offerts aux clients et le recours répandu à des fournisseurs de prédilection. La Société a cerné de nouvelles façons d'atténuer l'incidence défavorable de ces changements sur ses résultats financiers et continuera de le faire.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation et les marques de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer chaque année. La Société a aussi mis à la disposition du personnel des numéros d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité en matière d'éthique, de diversité, d'équité et d'inclusion. Rien ne garantit que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Action sociale

Les mouvements de réforme sociale sensibilisent le public aux problèmes au moyen de manifestations ou de campagnes médiatiques. Les questions qui touchent les activités de la Société comprennent, sans s'y limiter, la diversité, le bien-être animal, l'approvisionnement local et responsable, l'étiquetage nutritionnel et les droits de la personne. La supervision des stratégies en matière d'action sociale et de gestion des différents enjeux incombe au comité de direction et au conseil d'administration. L'inaction ou encore une action inefficace sur les questions de réforme sociale pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques d'emploi progressives axées sur le mieux-être des milliers de membres du personnel qui travaillent dans ses magasins, ses centres de distribution et ses bureaux. Ces politiques et programmes sont révisés régulièrement par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La Société reconnaît que le fait d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire réduit au minimum les risques de maladie, de blessures et autres risques auxquels les salariés peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions, améliore la productivité et aide à réduire au minimum toute responsabilité qui pourrait être engagée relativement aux blessures subies au travail. Le non-respect des politiques et des procédures appropriées et établies en matière de santé et de sécurité au travail ou des exigences législatives applicables pourrait entraîner une augmentation de la maladie ou de la responsabilité liée aux accidents au travail, ce qui pourrait nuire à la réputation ou à la performance financière de la Société.

Immobilier

La Société fait appel à une méthode d'attribution des dépenses d'investissement axée sur l'obtention des emplacements immobiliers les plus attrayants pour ses magasins de détail, ainsi que pour ses activités d'aménagement d'immeubles commerciaux et résidentiels. Bien que la Société aménage certains magasins de détail sur ses propres emplacements, l'aménagement de ses magasins est en majorité réalisé conjointement avec des promoteurs externes. La disponibilité de nouveaux emplacements de magasins à potentiel élevé et la capacité d'agrandissement des magasins existants dépendent donc en partie de la négociation fructueuse des contrats de location simple avec ces promoteurs et de la capacité de la Société à acheter ces emplacements.

Programme de fidélisation

La Société est copropriétaire de *Scène+*, qui exploite un programme de fidélisation conçu pour ajouter de la valeur aux clients grâce à des activités promotionnelles et à des récompenses. Les activités promotionnelles et autres activités liées à l'exploitation du programme doivent être gérées et coordonnées efficacement afin de préserver une image positive pour les clients. L'incapacité par *Scène+* à gérer, à communiquer et à promouvoir efficacement le programme de fidélisation pourrait avoir un impact négatif sur la réputation et les résultats financiers de la Société.

Risque lié aux taux d'intérêt

La stratégie de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir la plus grande partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Afin de gérer le risque lié à l'exposition aux taux d'intérêt, la Société peut avoir recours à des instruments financiers comme des swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que ces stratégies que la Société a mises en œuvre seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

La Société consomme beaucoup d'électricité, d'autres services publics et de carburant, dont les coûts peuvent être soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis. De plus, Sobeys exploite un nombre élevé de postes d'essence. Des hausses marquées des prix de gros ou de la disponibilité pourraient nuire aux activités d'exploitation et aux résultats financiers relatifs à la vente de carburant.

Libre-échange

La Société est exposée aux risques découlant des relations commerciales entre le Canada et d'autres pays. Toute modification des accords et des tarifs commerciaux entre le Canada et les autres pays pourrait se traduire par une augmentation des coûts de certains produits, et des articles pourraient devenir indisponibles, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'expérience client. La Société pourrait atténuer ces risques dans une certaine mesure en faisant appel à d'autres fournisseurs; cependant, le commerce international est de nature imprévisible et elle pourrait ne pas être capable d'atténuer la totalité de l'incidence défavorable des modifications des accords et des tarifs commerciaux.

Risque de liquidité

Les activités de la Société reposent en partie sur un accès à des capitaux et à des ressources financières d'un montant suffisant pour le financement de ses activités de croissance et d'investissement dans son exploitation. Si la Société ne parvient pas à maintenir des ressources financières adéquates, sa croissance ou sa capacité de respecter ses obligations financières à l'échéance pourrait s'en trouver entravée. La Société conserve des facilités de crédit consenties pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires afin de remplir ses obligations financières actuelles et futures prévisibles. La Société surveille les marchés financiers ainsi que les conditions économiques connexes et maintient l'accès aux marchés financiers pour des dettes à long terme comportant des échéances plus longues afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix de la dette. Cependant, rien ne garantit que des ressources en capital adéquates seront disponibles à l'avenir ni, dans l'affirmative, qu'elles le seront à des conditions acceptables.

Questions d'ordre juridique, fiscal et comptable

Les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements fédéraux et provinciaux liés aux activités de la Société pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de celle-ci. La conformité avec toute modification proposée pourrait également entraîner des coûts importants pour la Société. Le non respect des lois, des règles et des règlements divers peut exposer la Société à des poursuites qui pourraient avoir une grave incidence sur sa performance.

De façon similaire, la réglementation fiscale et les prises de position comptables peuvent être modifiées dans un sens qui pourrait nuire à la Société. Celle-ci atténue le risque de non-respect des lois, des règles et des règlements divers en surveillant les nouvelles activités adoptées, en améliorant les systèmes et les contrôles informatiques, en optimisant les contrôles internes afin de repérer et de prévenir les erreurs et, de façon générale, en examinant attentivement sa conformité avec les lois, règles et règlements. Dans le cours normal de ses activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les autorités fiscales. Bien qu'elle estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les autorités fiscales.

Notation du crédit

Une note attribuée par une agence de notation indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières. Rien ne garantit que les notations du crédit attribuées aux divers instruments d'emprunt émis par Sobeys demeureront en vigueur pendant une période donnée ni que les notations ne seront pas abaissées, retirées ou révisées. Les changements réels ou prévus dans les notations du crédit de Sobeys peuvent avoir des conséquences sur le coût auquel Sobeys peut accéder aux marchés financiers. La probabilité que les créanciers de Sobeys reçoivent les paiements qui leur sont dus dépendra de la santé financière et de la solvabilité de Sobeys. L'obtention d'une notation du crédit ne donne aucune garantie quant à la solvabilité future de Sobeys.

Risque de change

La Société conclut la plus grande partie de ses activités en dollars canadiens, et son risque de change est limité surtout aux fluctuations du taux de change entre le dollar canadien, l'euro, la livre sterling et le dollar américain. Les achats de produits en dollars américains représentent environ 3,9 % du total des achats annuels de Sobeys. Les achats en euros et en livres sterling sont essentiellement limités à des contrats particuliers pour des dépenses d'investissement. Pour gérer le risque d'exposition au change, la Société peut utiliser des instruments financiers comme des contrats de change à terme ou des swaps de taux d'intérêt interdevises. Si la Société ne parvient pas à gérer adéquatement le risque lié aux changements des taux de change, ses résultats financiers pourraient en souffrir.

Régimes de retraite

La Société a certaines obligations au titre de ses régimes de retraite enregistrés à prestations définies. Les nouveaux règlements et les fluctuations commandées par le marché pourraient obliger la Société à verser ultérieurement des cotisations, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la Société.

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises offrant des prestations de retraite au personnel syndiqué conformément aux dispositions des conventions collectives. Environ 11 % du personnel de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. La responsabilité de Sobeys et de ses franchisés et marchands affiliés en matière de cotisations à verser à ces régimes se limite aux montants établis dans les conventions collectives et autres conventions connexes. Un piètre rendement dans ces régimes pourrait avoir une incidence négative sur le personnel participant à ces régimes ou pourrait entraîner des modifications aux modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait, en retour, nuire à la performance financière de la Société.

Assurance

Dans le but d'atténuer le risque financier lié aux biens et à la responsabilité, la Société et ses filiales souscrivent des contrats d'assurance auprès de tierces sociétés d'assurance financièrement stables. La direction est convaincue que des contrôles et des procédures efficaces sont en place pour atténuer les pertes potentielles dans les contextes où le risque est autoassuré. Outre les programmes exhaustifs de prévention des pertes, la Société maintient des programmes de gestion visant à atténuer les répercussions financières des risques d'exploitation. Ces programmes peuvent ne pas être efficaces pour limiter l'exposition de la Société à de tels risques et, dans la mesure où celle-ci est autoassurée ou dans la mesure où la responsabilité dépasse les limites d'assurance applicables, la situation financière de la Société pourrait se trouver compromise.

DIVIDENDES

La déclaration et le versement de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration.

Empire n'a connaissance d'aucune restriction qui pourrait l'empêcher de verser des dividendes.

Empire n'a aucune politique établie relativement au versement de dividendes sur ses actions de catégorie A sans droit de vote ou sur ses actions ordinaires de catégorie B. Empire a versé des dividendes sur ses actions en circulation durant les périodes indiquées ci-dessous :

	Dividendes annuels		
	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Total des dividendes versés	180,4 \$	170,2 \$	156,8 \$
Taux du dividende par action – Actions de catégorie A sans droit de vote	0,73 \$	0,67 \$	0,60 \$
Taux du dividende par action – Actions ordinaires de catégorie B	0,73 \$	0,67 \$	0,60 \$

STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions

Au 4 mai 2024, le capital-actions de la Société s'établissait comme suit :

		Nombre d'actions	
Actions autorisées		4 mai 2024	6 mai 2023
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries		991 980 000	991 980 000
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale		733 858 803	745 160 121
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale		122 400 000	122 400 000
Actions émises et en circulation (en millions de dollars)		Nombre d'actions	
		4 mai 2024	6 mai 2023
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale		143 932 071	1 773,4 \$
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale		98 138 079	7,3
Actions détenues en fiducie		(39 042)	(1,4)
Total		1 779,3 \$	1 914,7 \$

Le tableau qui suit présente le capital-actions de la Société au 4 mai 2024, par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024	Exercice de 52 semaines clos le 6 mai 2023
(nombre d'actions)		
Actions de catégorie A sans droit de vote		
Émises et en circulation à l'ouverture	155 164 908	164 563 680
Émises au cours de l'exercice	68 481	46 130
Rachetées aux fins d'annulation	(11 301 318)	(9 444 902)
Émises et en circulation à la clôture	143 932 071	155 164 908
Actions détenues en fiducie à l'ouverture	(24 034)	(39 027)
Émises aux fins du règlement des régimes réglés en instruments de capitaux propres	130 375	45 396
Achetées aux fins du règlement futur des régimes réglés en instruments de capitaux propres	(145 383)	(30 403)
Actions détenues en fiducie à la clôture	(39 042)	(24 034)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture	143 893 029	155 140 874
Actions ordinaires de catégorie B		
Émises et en circulation à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	98 138 079	98 138 079

Durant l'exercice 2024, 266 960 options (161 334 options en 2023) ont été exercées, occasionnant l'émission de 68 481 actions de catégorie A sans droit de vote (46 130 actions de catégorie A sans droit de vote en 2023).

Les 4 331 040 options d'achat d'actions en circulation à la fin de l'exercice terminé le 4 mai 2024 (4 222 832 options d'achat d'actions le 6 mai 2023) représentent 1,8 % (1,7 % le 6 mai 2023) des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie B en circulation.

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement éventuel d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par la Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

Actions détenues en fiducie	Nombre d'actions		Capital-actions	
	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023
Solde à l'ouverture	24 034	39 027	0,8 \$	0,8 \$
Acquises	145 383	30 403	5,2	1,1
Émises	(130 375)	(45 396)	(4,6)	(1,1)
Solde à la clôture	39 042	24 034	1,4 \$	0,8 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La Société a mis en place un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, qui a commencé le 2 juillet 2023 et qui prendra fin le 1^{er} juillet 2024, la Société a reçu l'autorisation par la TSX de racheter un maximum de 12 600 000 actions de catégorie A, représentant environ 9,0 % du flottant des actions de catégorie A en circulation au 19 juin 2023. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a racheté 11 301 318 actions de catégorie A pour une contrepartie globale d'environ 400,1 millions de dollars. Au cours de l'exercice précédent, clos le 6 mai 2023, la Société a racheté 9 444 902 actions de catégorie A pour une contrepartie globale d'environ 350,0 millions de dollars. Au 18 juin 2024, la Société avait souscrit 470 000 actions de catégorie A supplémentaires moyennant une contrepartie totale de 15,1 M\$.

Le 19 juin 2024, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant, auprès de la Bourse de Toronto (la « Bourse TSX ») un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 800 000 actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente quelque 9,9 % du flottant des 129 904 937 actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 18 juin 2024, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation. Au 18 juin 2024, 143 472 652 actions sans droit de vote de catégorie A étaient émises et en circulation.

La Société a l'intention de racheter des actions de catégorie A d'un montant de quelque 400,0 M\$ au cours de l'exercice 2025. Les achats seront effectués par l'intermédiaire de la Bourse TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera Empire pour des actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. La Société estime que le rachat occasionnel d'actions au cours du marché en vigueur constitue une utilisation judicieuse des fonds, en plus d'être dans le meilleur intérêt d'Empire et de ses actionnaires. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2024 et doivent se terminer au plus tard le 1^{er} juillet 2025.

La moyenne des transactions quotidiennes des actions s'étant établie à 379 939 actions au cours des six derniers mois, les achats quotidiens seront limités à 94 984 actions de catégorie A vote (25 % de la moyenne des transactions quotidiennes des actions de catégorie A), à l'exception de l'exemption pour les achats en bloc.

La Société a également renouvelé son programme de rachat automatique d'actions auprès de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, sous réserve de certaines approbations des organismes de réglementation.

Actions de catégorie A sans droit de vote et actions ordinaires de catégorie B

Les droits conférés aux porteurs par les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B sont subordonnés aux droits des porteurs des actions privilégiées de la Société qui jouissent d'un droit prioritaire sur les dividendes et le remboursement du capital au moment de la liquidation. Voici un sommaire des privilèges et des droits rattachés aux actions de catégorie A sans droit de vote et aux actions ordinaires de catégorie B de la Société :

1. Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B ont égalité de rang entre elles, à raison d'une pour une, et confèrent à leurs porteurs respectifs les mêmes droits et avantages, sauf disposition contraire prévue aux conditions qui s'y rattachent.
2. Les administrateurs peuvent à tout moment et à l'occasion, déclarer un dividende ou conférer tout autre avantage que ce soit aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote sans être tenus de déclarer un dividende égal ou tout autre dividende ou de conférer un avantage égal ou tout autre avantage aux porteurs des actions ordinaires de catégorie B, à condition qu'aucun dividende ne puisse être déclaré ni qu'aucun autre avantage ne puisse être conféré aux porteurs des actions ordinaires de catégorie B, à moins qu'au même moment, le même dividende ne soit déclaré et le même avantage ne soit conféré aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote.
3. Les porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote recevront un avis de convocation aux assemblées des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de la Société et participer à ces assemblées, mais ils ne sont pas habilités à y voter.

4. Les actions ordinaires de catégorie B donnent droit à un vote par action lors de toutes les assemblées des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B de la Société.
5. Dans certaines circonstances, les actions ordinaires de catégorie B peuvent, à tout moment, être converties en actions de catégorie A sans droit de vote à raison d'une action pour une. Ces circonstances, entre autres, nécessitent l'approbation du conseil d'administration et exigent que les actions ordinaires de catégorie B qui doivent être converties soient offertes en premier à tous les autres porteurs des actions ordinaires de catégorie B.
6. Aucune division ni aucun regroupement des actions ordinaires de catégorie B ne doit être effectué, à moins que la même division ou le même regroupement des actions de catégorie A sans droit de vote ne soit effectué au même moment. Aucune division ni aucun regroupement des actions de catégorie A sans droit de vote ne doit être effectué, à moins que la même division ou le même regroupement des actions ordinaires de catégorie B ne soit effectué au même moment.

Si une offre publique d'achat formelle (autre qu'une « opération familiale portant sur des actions » décrite ci-dessous) sur des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions de catégorie A sans droit de vote stipulent généralement que les porteurs canadiens des actions ordinaires de catégorie B auront alors aussi le droit de recevoir une offre d'achat de leurs actions ordinaires de catégorie B et que les porteurs canadiens des actions de catégorie A sans droit de vote auront alors aussi le droit de recevoir une offre d'achat de leurs actions de catégorie A sans droit de vote à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat formelle et ne présente pas la même offre pour les actions de catégorie A sans droit de vote dans les 60 jours, les actions ordinaires de catégorie B acquises aux termes de l'offre, ainsi que certaines autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et d'autres parties agissant conjointement ou de concert avec l'initiateur, seront alors converties, sauf si le conseil d'administration en décide autrement, en actions de catégorie A sans droit de vote.

Une « opération familiale portant sur des actions » s'entend d'un transfert de quelque nature que ce soit d'une participation en actions ordinaires de catégorie B à au moins un descendant de J.W. Sobey, aujourd'hui décédé et anciennement un homme d'affaires de Stellarton, en Nouvelle-Écosse. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou des membres du même groupe qu'eux et leurs fiducies établies aux fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

Actions privilégiées 2002

Les actions privilégiées 2002 peuvent être émises en séries, chaque série étant composée du nombre d'actions et assortie des dispositions que les administrateurs de la Société peuvent déterminer avant l'émission. Les actions privilégiées 2002 ont priorité de rang sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B relativement au versement des dividendes et au partage des biens en cas de dissolution ou de liquidation volontaire ou forcée de la Société. Les actions privilégiées 2002 de chaque série ont un rang égal à celui des actions privilégiées 2002 des autres séries relativement au versement des dividendes et au partage des biens. La Société ne peut pas créer ou émettre d'actions de rang supérieur ou égal à celui des actions privilégiées 2002 quant au versement des dividendes ou au partage des biens sans l'approbation des deux tiers des porteurs des actions privilégiées.

Dettes à long terme

L'encours de la dette à long terme de la Société est le suivant :

(en millions de dollars)	Au 4 mai 2024	Au 6 mai 2023
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	113,5 \$	101,0 \$
Dettes à long terme	981,9	911,3
	1 095,4 \$	1 012,3 \$

Empire détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie de 150,0 M\$ échéant le 4 novembre 2027. Au 4 mai 2024, le solde sur la facilité s'élevait à 54,0 M\$ (48,8 M\$ au 6 mai 2023). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux des opérations de pension à un jour canadien¹⁾.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650,0 M\$ échéant le 4 novembre 2027. Au 4 mai 2024, le solde sur la facilité s'élevait à 367,9 M\$ (306,9 M\$ au 6 mai 2023) et Sobeys avait tiré 60,3 M\$ (70,4 M\$ au 6 mai 2023) sous forme de lettres de crédit sur cette facilité. Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien, des taux des acceptations bancaires ou du taux CORRA.

Sobeys a acquis la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 M\$ de Longo's. Le 20 juillet 2023, Longo's a modifié la convention de marge de crédit pour la faire passer de 75,0 M\$ à 100,0 M\$. Au 4 mai 2024, le solde de la facilité était de 64,0 M\$ (44,5 M\$ au 6 mai 2023). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel canadien.

Les billets à moyen terme suivants (les « BMT ») et les billets de série 2013-2 sont en circulation :

(en millions de dollars)	Au 4 mai 2024	Au 6 mai 2023
BMT de série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0 \$	175,0 \$
BMT de série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
BMT de série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
	450,0 \$	450,0 \$

Note :

- 1) Il existe une initiative mondiale sur la réforme des taux d'intérêt de référence, dirigée par les banques centrales et les organismes de réglementation, visant à améliorer la transparence des indices de référence et à assurer la conformité à des normes internationales strictes. Le 16 décembre 2021, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOT ») a recommandé que l'administrateur, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), cesse la publication des paramètres du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), soit le taux d'intérêt de référence pour les acceptations bancaires, immédiatement après le 28 juin 2024, au moyen d'une approche par étapes. Le 16 mai 2022, à la suite d'une consultation publique, RBSL a annoncé qu'il cesserait le calcul et la publication de toutes les échéances restantes du CDOR avec prise d'effet le 28 juin 2024, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur le TARCOT. Le 7 octobre 2022, le Groupe de travail sur le TARCOT a annoncé l'élaboration d'un taux des opérations de pension à un jour canadien (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA) de référence appelé « taux CORRA à terme », conforme aux principes régissant les indices financiers de référence de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), et à la réglementation canadienne sur les taux de référence.

Le 5 septembre 2023, les taux de référence CORRA à terme ont été lancés. Au 1er novembre 2023, les nouveaux contrats dérivés et titres qui ne sont pas liés au taux CDOR doivent être basés sur le taux CORRA, tandis que les conventions de prêt conclues avant le 28 juin 2024 peuvent être basées sur le taux CORRA si la convention le permet, mais ce n'est pas obligatoire. Les conventions de crédit de la Société modifiées et mises à jour pour Empire et Sobeys, datées du 3 novembre 2022, comprennent des modalités d'utilisation du taux CDOR et du taux CORRA. L'utilisation des taux CORRA à terme ne devrait pas entraîner de différence significative quant au coût d'emprunt de la Société aux termes des facilités de crédit d'Empire et de Sobeys par rapport au coût d'emprunt au taux CDOR.

Les BMT de Sobeys ne sont pas cotés en bourse ni inscrits à un marché quelconque.

Notations du crédit (normes canadiennes)

Les notations des titres de Sobeys s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice le 4 mai 2024 :

	(« DBRS ») Morning Star	S&P
BMT	BBB (tendance stable)	BBB- (perspective stable)

Au cours de l'exercice 2024, les notations attribuées à Sobeys tant par DBRS que S&P sont restées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les notations du crédit attribuées à un titre de créance par les agences de notation ne constituent pas une recommandation d'achat, de détention ou de vente du titre de créance, puisque ces notations ne sont pas assorties de commentaires quant au cours ou au caractère approprié du titre pour un investisseur donné. Les notations du crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. La Société communique aux agences de notation des renseignements confidentiels et approfondis à l'appui du processus de notation.

Les notations du crédit attribuées par DBRS aux titres de créance à long terme varient de AAA à D. La note BBB attribuée par DBRS est une note qui s'applique à un crédit de bonne qualité. La capacité de paiement des obligations financières de la société est jugée acceptable, quoique vulnérable aux événements futurs. Les notations peuvent être modulées par l'ajout de la mention « élevé » ou « faible » afin d'indiquer la position relative à l'intérieur de la catégorie BBB. Chaque catégorie de notation de DBRS comporte une des trois tendances suivantes de la notation : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance de la notation aide l'investisseur à comprendre l'opinion de DBRS quant aux perspectives de la note en cause. Toutefois, l'investisseur ne doit pas supposer qu'une tendance positive ou négative indique nécessairement l'imminence d'un changement de notation. Une tendance stable signale que les indicateurs de crédit devraient se maintenir à moyen ou à long terme.

Les notations attribuées par S&P aux titres de créance à long terme varient de AAA à D. La notation BBB- attribuée par S&P fait partie d'une catégorie de bonne qualité. Une obligation notée BBB présente des paramètres de protection adéquats. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur à honorer ses engagements financiers au titre de l'obligation. Une désignation « plus » ou « moins » indique la position relative du titre de créance à l'intérieur de la catégorie BBB. Les perspectives d'une notation attribuée par S&P évaluent l'orientation possible d'une notation à moyen terme, qui est généralement de deux ans pour une cote de crédit de bonne qualité et généralement d'un an pour la cote spéculative, les perspectives se classant dans l'une des quatre catégories suivantes : positive, négative, stable ou sous surveillance. Une perspective stable signifie que les indicateurs de crédit devraient demeurer stables et qu'une cote ne devrait pas changer à moyen terme.

Les notations de crédit attribuées aux BMT pourraient ne pas refléter l'incidence possible de tous les risques liés à la structure des BMT, ainsi que d'autres facteurs relatifs à leur valeur. En outre, les changements réels ou prévus des notations du crédit de Sobeys influenceront généralement sur la valeur marchande des titres de créance. L'agence de notation peut réviser ou retirer en tout temps les notations qui précèdent si elle juge que les circonstances le justifient.

Sobeys a effectué, ou effectuera, des paiements dans le cours normal de ses activités aux agences de notation du crédit relativement à l'attribution de notations visant Sobeys et ses titres. En outre, la Société a effectué des paiements habituels au titre de certains services aux abonnés fournis à la Société par les agences de notation du crédit.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions de catégorie A sans droit de vote (Bourse TSX : EMP.A) sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, soit le principal marché où le plus gros volume des opérations ou d'établissement des cours a habituellement lieu. Les cours extrêmes mensuels des actions de catégorie A sans droit de vote et les volumes moyens mensuels des opérations sur celles-ci à la Bourse de Toronto pour l'exercice terminé le 4 mai 2024 s'établissent comme suit :

Actions de catégorie A sans droit de vote d'Empire Company Limited

Mois	Haut (\$ l'action)	Bas (\$ l'action)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)
Du 8 au 31 mai 2023	35,84 \$	34,48 \$	457 442
Juin 2023	37,70 \$	33,57 \$	702 539
Juillet 2023	37,92 \$	35,71 \$	441 471
Août 2023	36,82 \$	34,40 \$	466 086
Septembre 2023	37,49 \$	34,23 \$	471 864
Octobre 2023	38,32 \$	36,73 \$	544 211
Novembre 2023	40,69 \$	36,08 \$	545 740
Décembre 2023	38,96 \$	33,33 \$	860 005
Janvier 2024	36,10 \$	34,81 \$	556 961
Février 2024	35,10 \$	33,45 \$	651 702
Mars 2024	34,87 \$	32,12 \$	823 158
Avril 2024	33,20 \$	31,45 \$	591 401
Du 1 ^{er} au 3 mai 2024	32,48 \$	31,81 \$	405 943

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente un sommaire des données financières d'Empire pour les trois derniers exercices.

(en millions de dollars, sauf les montants relatifs aux marges et les montants par action)	Exercice terminé le		
	4 mai 2024 (52 semaines)	6 mai 2023 (52 semaines)	7 mai 2022 (53 semaines)
Ventes	30 732,6 \$	30 478,1 \$	30 162,4 \$
Profit brut ¹⁾	8 070,4 \$	7 792,7 \$	7 659,7
Marge brute ¹⁾	26,3 %	25,6 %	25,4 %
Bénéfice d'exploitation	1 310,8	1 232,4	1 363,7
Bénéfice d'exploitation ajusté ¹⁾	1 257,1	1 291,5	1 363,7
BAIIA ²⁾	2 381,5	2 263,0	2 330,8
BAIIA ajusté ¹⁾²⁾	2 327,8	2 322,1	2 330,8
Marge du BAIIA ²⁾	7,7 %	7,4 %	7,7 %
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾²⁾	7,6 %	7,6 %	7,7 %
Bénéfice net ³⁾	725,2	686,0	745,8
Bénéfice net ajusté ¹⁾³⁾	681,6	727,1	745,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	259,6 \$	221,3 \$	812,3 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 095,4	1 012,3	1 176,7
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	6 264,5	6 184,6	6 285,4
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 341,1	5 200,4	4 991,5
Total de l'actif	16 790,3	16 483,7	16 593,6
Résultat par action, après dilution			
Bénéfice net ³⁾	2,92 \$	2,64 \$	2,80 \$
Bénéfice net ajusté ¹⁾³⁾	2,74	2,80	2,80

Notes :

- 1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la Société pour une description des types de coûts inclus
- 2) Ces expressions n'ont pas de signification normalisée aux termes des principes comptables généralement reconnus. Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 4 mai 2024.
- 3) Attribuable aux propriétaires de la Société.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le nom, la province ou l'état de résidence et les principaux postes de chacun des administrateurs et des dirigeants d'Empire au 4 mai 2024 s'établissaient comme suit :

Administrateurs

Nom et province ou état de résidence	Fonctions	Principaux postes	Administrateur depuis
MICHELLE BANIK ⁽³⁾ (Ontario) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2021
CYNTHIA DEVINE ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁷⁾ (Ontario) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés et conseillère du conseil d'administration de Maple Leaf Sports and Entertainment	2013
JAMES M. DICKSON (Nouvelle-Écosse) Canada	Président du conseil	Conseil, Stewart McKelvey	2015
SHARON DRISCOLL ⁽²⁾⁽⁵⁾⁽⁷⁾ (Colombie-Britannique) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2018
GREG JOSEFOWICZ ⁽⁴⁾ Michigan, États-Unis	Administrateur	Administrateur de sociétés	2016
WILLIAM LINTON ⁽¹⁾⁽⁵⁾⁽⁷⁾ (Ontario) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2015
MICHAEL MEDLINE (Ontario) Canada	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction, Empire et Sobeys	2017
MARTINE REARDON ⁽¹⁾⁽⁶⁾⁽⁸⁾ New York, États-Unis	Administratrice	Conseillère/consultante en stratégie, National Retail Federation (É.-U.)	2017
FRANK C. SOBEY ⁽⁵⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2007
JOHN R. SOBEY (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	1979
KARL R. SOBEY ⁽³⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2001
PAUL. D. SOBEY ⁽¹⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	1993
ROB G. C. SOBEY ⁽³⁾⁽⁵⁾ (Nouvelle-Écosse) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	1998
MARTINE TURCOTTE ⁽³⁾ (Québec) Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2012

Notes :

- 1) Membre du comité d'audit
- 2) Présidente du comité d'audit
- 3) Membre du comité des ressources humaines
- 4) Président du comité des ressources humaines
- 5) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 6) Présidente du comité de gouvernance et de responsabilité sociale
- 7) Membre du comité des mises en candidature
- 8) Présidente du comité des mises en candidature

La durée du mandat de chaque personne élue ou nommée administrateur court jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires d'Empire ou jusqu'à son départ à la retraite ou sa démission si un tel événement se produit auparavant.

Membres de la haute direction qui ne sont pas administrateurs

(en date du 4 mai 2024)

Nom et province de résidence	Poste
SIMON GAGNÉ (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction des ressources humaines
JULIA KNOX (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe, technologie et analyse
DOUG NATHANSON (Ontario) Canada	Vice-président exécutif, chef du développement, chef du contentieux et secrétaire
MATT REINDEL (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction financière
SANDRA SANDERSON (Ontario) Canada	Chef du marketing
VIVEK SOOD (Nouvelle-Écosse) Canada	Vice-président exécutif, entreprise connexes
PIERRE ST-LAURENT (Québec) Canada	Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Au cours des cinq dernières années, chacun des administrateurs et des dirigeants susmentionnés a occupé le poste principal ou le poste au sein de la Société ou de l'entreprise qui sont indiqués en regard de son nom, à l'exception de :

- Michelle Banik qui, avant mars 2021, était chef des ressources humaines et vice-présidente principale (chef des ressources humaines à l'échelle mondiale) auprès d'OMERS de 2015 à décembre 2019;
- Cynthia Devine qui, avant avril 2024, était présidente et chef de la direction de Maple Leaf Sports and Entertainment et chef de la direction de Maple Leaf Sports & Entertainment de 2017 à 2022;
- Sharon Driscoll, qui, avant septembre 2023, a occupé des postes de direction auprès de RB Global Inc., notamment en tant que chef des finances, co-chef de la direction et conseillère du chef de la direction de 2015 à 2023;
- Julia Knox, qui, avant juillet 2023, était vice-présidente principale des services de commercialisation et de l'habilitation des détaillants chez Sobeys et, avant août 2021, vice-présidente principale du commerce électronique et chef de la commercialisation des biens de consommation intermédiaires et durables chez Tige Géant ;
- Doug Nathanson, qui, avant le 1^{er} décembre 2022, était vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général d'Empire Company Limited;
- Martine Reardon qui, au cours des trois dernières années, a été chef de la commercialisation et vice-présidente exécutive, Contenu et stratégie des ventes au détail, de la National Retail Federation (É.-U.) et, avant avril 2021, était administratrice de sociétés;
- Matt Reindel, qui, avant octobre 2021, était premier vice-président, soutien aux affaires financières, Sobeys Inc. d'août 2019 à octobre 2021; et chef des finances, Nutrition Nestlé, Amérique du Nord de 2012 à 2019;

- Sandra Sanderson, qui, avant juillet 2023, était vice-présidente principale, commercialisation, Empire Company Limited;
- Martine Turcotte qui, avant janvier 2020, était présidente, direction du Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada.

Au 4 mai 2024, les administrateurs et membres de la haute direction d'Empire, collectivement, détenaient à titre de propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou contrôlaient 22 955 622 actions ordinaires de catégorie B, soit environ 23,4 % de ces actions émises et en circulation. Aucun membre de la haute direction qui n'est pas administrateur n'est propriétaire d'actions ordinaires de catégorie B.

Autres poursuites

Aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris une société de portefeuille privée), qui a fait l'objet :

- a) d'une ordonnance (au sens de l'annexe 51-102A2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou
- b) d'une ordonnance (au sens de l'annexe 51-102A2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

Aucun administrateur, ni aucun membre de la haute direction ni aucun actionnaire détenant suffisamment de titres d'Empire pour influencer de façon importante sur le contrôle d'Empire, ou d'une société de portefeuille privée de ceux-ci :

- a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris une société de portefeuille privée) qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- b) à la date de la présente notice annuelle, ou au cours des 10 années précédant cette date, n'a fait faillite, fait une proposition en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir les biens du fiduciaire, du membre de la haute direction ou de l'actionnaire;
- c) ne s'est vu imposer :
 - i) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci;
 - ii) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

Dans le contexte du code d'éthique commerciale, le conseil d'administration de la Société se penche sur les conflits d'intérêts existants ou potentiels au cas par cas pour s'assurer d'éviter toute possibilité qu'il y ait une perception d'un conflit d'intérêts, ou qu'il s'en produise réellement un.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres est la Compagnie Trust TSX, qui a des bureaux situés à Toronto, en Ontario. Il peut être joint par téléphone au 1 800 387-0825 ou par courriel à l'adresse shareholderinquiries@tmx.com.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit, tel qu'il est approuvé par le conseil d'administration de la Société, est présenté à l'annexe B.

Composition du comité d'audit

En date de l'exercice terminé le 4 mai 2024, les membres du comité d'audit, de même que leur niveau d'instruction et leurs antécédents professionnels pertinents s'établissent comme suit :

1. Sharon Driscoll (présidente)
 - Baccalauréat avec spécialisation en commerce, Queen's University.
 - Membre des Instituts des comptables agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.
 - En septembre 2023, M^{me} Driscoll a quitté son poste de vice-présidente principale et conseillère spéciale du chef de la direction, RB Global Inc. (anciennement Ritchie Bros. Auctioneers Inc.).
 - Administratrice de Sobeys, de Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et de Gildan Activewear Inc. (jusqu'en mai 2024).
 - Chef des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. de juillet 2015 à juin 2022.
 - Expérience antérieure en affaires, y compris son rôle en tant que chef des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc. de juillet 2015 à juin 2022 et, en plus de ce rôle, elle a été co-chef de la direction de Ritchie Bros Auctioneers Inc. du 1er octobre 2019 au 6 janvier 2020. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de haute direction, notamment celui de chef des finances de Katz Group Canada Limited, de chef des finances de Sears Canada Inc. et des postes de direction financière auprès de Les Compagnies Loblaw Limitée.
2. William Linton
 - Baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University.
 - Fellow de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario.
 - Administrateur de Sobeys, du Groupe TMX Limitée et de Deveron Corp.
 - Président du conseil de Compagnie Trust TSX.
 - Expérience antérieure en affaires, soit à titre de vice-président exécutif des finances et chef des finances de Rogers Communications Inc. de 2005 à 2012, de président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc. de 2000 à 2005, de président et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. de 1998 à 2000, et de vice-président exécutif et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. de 1994 à 1997.
3. Martine Reardon
 - Baccalauréat ès sciences en gestion des affaires, St. Francis College.
 - Conseillère/consultante en stratégie, National Retail Federation (É.-U.).
 - Administratrice de Sobeys.
 - Siègle au comité consultatif de Collette Travel.

- Expérience antérieure en affaires, soit, au cours des trois dernières années, à titre de chef de la commercialisation et vice-présidente exécutive, Contenu et stratégie des ventes au détail, National Retail Federation (É.-U.), et à titre de chef de la commercialisation, Macy's Inc., de 2012 à 2016, et elle a exercé des rôles de haute direction d'importance croissante auprès de Macy's Inc. entre 1994 et 2012 dans la commercialisation, les ventes et les médias, et a assumé de lourdes responsabilités en matière de transformation, d'intégration d'entreprises et de responsabilité liés à la technologie.

4. Paul Sobey

- Baccalauréat en commerce de la Dalhousie University.
- Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de la Nouvelle-Écosse.
- Diplômé du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.
- Administrateur de Sobeys.
- Fiduciaire du FPI Crombie (jusqu'en mai 2024).
- Expérience antérieure en affaires, soit notamment à titre de président et chef de la direction d'Empire Cociété Limited de 1998 jusqu'à son départ à la retraite en 2013, après 31 ans au service de la Société, et a été auparavant administrateur de La Banque de Nouvelle Écosse, a occupé le poste de président du conseil du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University.

Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères prescrits en matière de compétence financière et d'indépendance. La présidente du comité d'audit, Sharon Driscoll, ainsi que les membres du comité d'audit, William Linton et Paul Sobey, sont également considérés comme des experts financiers. Ils ont tous de l'expérience en tant que comptables professionnels agréés et Mme Driscoll et M. Linton, en tant que chef des finances.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Responsabilités » de l'annexe B – Mandat du comité d'audit d'Empire pour une description des politiques et procédures spécifiques relativement au recours à des services non liés à l'audit.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau ci-dessous présente les honoraires exigés de la Société et de ses filiales par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour les exercices 2024 et 2023, respectivement :

Honoraires facturés par les auditeurs à Empire Company Limited et à ses filiales		
	Exercice terminé le	
(en dollars réels \$)	4 mai 2024	6 mai 2023
Honoraires d'audit	3 566 785 \$	2 519 110 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	422 615	698 125
Honoraires pour services fiscaux	191 768	120 915
Tous les autres honoraires	94 550	73 315
Total des honoraires	4 275 718 \$	3 411 465 \$

Pour l'exercice 2024, les honoraires d'audit comprennent les honoraires facturés pour l'audit des états financiers annuels consolidés, l'examen des états financiers intermédiaires trimestriels résumés et l'audit des états financiers du régime d'avantages sociaux des employés. Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les audits effectués à des fins spécifiques, les services de traduction en français et les procédures de vente qui ont été effectuées pendant l'exercice en cours. Les honoraires pour services fiscaux ont trait aux services professionnels rendus dans le cadre de la préparation d'une réclamation d'un crédit d'impôt. Les autres honoraires incluent les honoraires facturés pour les services autres que ceux faisant partie des catégories des honoraires d'audit, des honoraires pour services liés à l'audit et des honoraires pour services fiscaux, notamment d'autres services-conseils.

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Une politique a été mise en œuvre afin que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Le comité d'audit en est venu à la conclusion que les services rendus ne compromettent pas l'indépendance de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important pour la Société n'a été conclu hors du cours normal des activités depuis le 1^{er} janvier 2002 et qui est toujours en vigueur ou qui a été conclu pendant le dernier exercice.

POURSUITES JUDICIAIRES ET APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice 2024, il n'existait aucune poursuite ni aucun ensemble de poursuites semblables mettant en cause la Société, ni aucune poursuite de cet ordre qui, à la connaissance de la Société, était envisagée, et dans le cadre de laquelle le montant demandé, déduction faite des intérêts et des frais, représentait plus de 10 % de l'actif à court terme de la Société.

Au cours de l'exercice 2024, aucune amende ni sanction n'a été imposée à la Société par un tribunal en vertu de la législation sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation en valeurs mobilières et la Société n'a conclu aucune entente de règlement avec un tel tribunal ou organisme.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

L'auditeur de la Société est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et a préparé le Rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires à l'égard de ses états financiers annuels consolidés audités. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a indiqué être un cabinet indépendant à l'endroit de la Société au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction d'Empire contient des renseignements supplémentaires concernant la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres d'Empire, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans les opérations importantes, le cas échéant. D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers audités de la Société pour son dernier exercice terminé le 4 mai 2024 et le rapport de gestion connexe. Des copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande adressée au service des relations avec les investisseurs d'Empire, au moyen du site Web de celle-ci, à l'adresse www.empireco.ca. Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être consultés sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

ANNEXE A

PROFIL DE SOBEYS SUR LES PLANS DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES ET DES BANNIÈRES

Toute l'information est en date du 4 mai 2024

MAGASINS À GAMME COMPLÈTE DE SERVICES, MAGASINS MISANT
SUR UNE OFFRE DE PRODUITS FRAIS ET MARCHÉS DE QUARTIER

<i>Région géographique</i>	<i>Sobeys</i>	<i>Safeway</i>	<i>IGA extra</i>	<i>IGA</i>	<i>Farm Boy</i>	<i>Longo's</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	13	-	-	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	5	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	43	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	20	-	3	4	-	-
Québec	-	-	135	155	-	-
Ontario	79	5	-	1	48	38
Manitoba	17	18	-	4	-	-
Saskatchewan	9	9	-	2	-	-
Alberta	52	61	-	22	-	-
Colombie-Britannique	1	43	-	3	-	-
TOTAL	239	136	138	191	48	38

<i>Région géographique</i>	<i>Kim Phat</i>	<i>Pete's Frootique & Fine Foods</i>	<i>Thrifty Foods</i>	<i>Foodland</i>	<i>Bonichoix</i>	<i>Les Marchés Tradition</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	28	-	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-	7	-	-
Nouvelle-Écosse	-	2	-	32	-	-
Nouveau-Brunswick	-	-	-	12	-	-
Québec	4	-	-	-	46	79
Ontario	-	-	-	134	-	-
Manitoba	-	-	-	-	-	-
Saskatchewan	-	-	-	-	-	-
Alberta	-	-	-	-	-	-
Colombie-Britannique	-	-	26	-	-	-
TOTAL	4	2	26	213	46	79

ANNEXE A – suite

MAGASINS D'ESCOMPTE, PHARMACIES, DÉPANNEURS ET MAGASINS DE SPIRITUEUX

<i>Région géographique</i>	<i>FreshCo/ Chalo! FreshCo</i>	<i>Lawtons</i>	<i>Rachelle- Béry</i>	<i>Needs</i>	<i>Boni-Soir</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	-	18	-	16	-
Île-du-Prince-Édouard	-	5	-	9	-
Nouvelle-Écosse	-	41	-	46	-
Nouveau-Brunswick	-	12	-	8	-
Québec	-	-	10	-	282
Ontario	100	-	-	-	-
Manitoba	6	-	-	-	-
Saskatchewan	5	-	-	-	-
Alberta	19	-	-	-	-
Colombie-Britannique	16	-	-	-	-
TOTAL	146	76	10	79	282

<i>Région géographique</i>	<i>Voisin</i>	<i>Cash & Carry</i>	<i>Postes d'essence au détail¹⁾</i>	<i>Emplacements de vente au détail de spiritueux</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	-	1	8	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	9	-
Nouvelle-Écosse	-	3	58	-
Nouveau-Brunswick	-	1	52	-
Québec	79	-	241	-
Ontario	-	-	-	-
Manitoba	-	1	-	-
Saskatchewan	-	-	-	17
Alberta	-	-	-	78
Colombie-Britannique	-	-	-	8
TOTAL	79	6	368	103

1) Ce nombre n'inclut pas 38 postes d'essence Safeway en co-implantation, ni 17 postes d'essence à double enseigne de type dépanneur qui ont été vendus au cours du premier trimestre de 2024.

ANNEXE A – suite
CENTRES DE DISTRIBUTION

<i>Région géographique</i>	<i>Centres de distribution</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	3
Île-du-Prince-Édouard	-
Nouvelle-Écosse	5
Nouveau-Brunswick	1
Québec	5
Ontario	7
Manitoba	2
Saskatchewan	-
Alberta	4
Colombie-Britannique	2
TOTAL	29

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

<i>Région géographique</i>	<i>Livraison de produits d'épicerie par un centre de traitement des commandes</i>		<i>Service classique de livraison de produits d'épicerie</i>		<i>Cueillette à l'extérieur du magasin Voilà</i>	
	<i>Centre de traitement des commandes Voilà</i>	<i>Rayon Voilà en établissement</i>	<i>IGA.net</i>	<i>Thrifty Foods</i>	<i>Sobeys</i>	<i>Safeway</i>
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	-	7	-
Île-du-Prince-Édouard	-	-	-	-	3	-
Nouvelle-Écosse	-	-	-	-	23	-
Nouveau-Brunswick	-	-	7	-	6	-
Québec	1	1	78	-	-	-
Ontario	1	2	-	-	-	2
Manitoba	-	-	-	-	3	7
Saskatchewan	-	-	-	-	-	3
Alberta	1	1	-	-	-	16
Colombie-Britannique	-	-	-	20	-	28
TOTAL	3	4	85	20	42	56

**MAGASINS APPARTENANT À L'ENTREPRISE ET MAGASINS FRANCHISÉS –
PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE**

<i>Région géographique</i>	<i>Magasins appartenant à l'entreprise</i>		<i>Magasins franchisés</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Pieds carrés</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pieds carrés</i>
Atlantique	322	4 820 071	127	825 608
Québec	187	1 147 536	851	11 993 145
Ontario	138	4 555 720	267	7 027 966
Ouest	286	8 105 459	131	4 475 859
TOTAL	933	18 628 786	1 376	24 322 578

ANNEXE A – suite

MAGASINS APPARTENANT À L'ENTREPRISE ET MAGASINS FRANCHISÉS – PAR BANNIÈRE

	<i>Sobeys</i>	<i>Safeway</i>	<i>IGA extra</i>	<i>IGA</i>	<i>Farm Boy</i>	<i>Longo's</i>
Magasins appartenant à l'entreprise	149	135	12	15	48	38
Magasins franchisés	90	1	126	176	-	-
TOTAL	239	136	138	191	48	38

	<i>Kim Phat</i>	<i>Pete's Frootique & Fine Foods</i>	<i>Thrifty Foods</i>	<i>Foodland</i>	<i>Bonichoix</i>	<i>Les Marchés Tradition</i>
Magasins appartenant à l'entreprise	4	2	26	3	-	-
Magasins franchisés	-	-	-	210	46	79
TOTAL	4	2	26	213	46	79

	<i>FreshCo/ Chalo! FreshCo</i>	<i>Lawtons</i>	<i>Rachelle- Béry</i>	<i>Needs</i>	<i>IGA Express</i>
Magasins appartenant à l'entreprise	5	73	8	79	-
Magasins franchisés	141	3	2	-	282
TOTAL	146	76	10	79	282

	<i>Voisin</i>	<i>Cash & Carry</i>	<i>Postes d'essence au détail¹⁾</i>	<i>Emplacements de vente au détail de spiritueux</i>
Magasins appartenant à l'entreprise	-	6	227	103
Magasins franchisés	79	-	141	-
TOTAL	79	6	368	103

1) Ce nombre n'inclut pas 38 postes d'essence Safeway en co-implantation, ni 17 postes d'essence à double enseigne de type dépanneur qui ont été vendus au cours du premier trimestre de 2024.

ANNEXE B

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit (le « comité ») est responsable auprès du conseil d'administration (le « conseil ») d'assurer la surveillance des politiques et pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité est également chargé de superviser le cadre et le processus de gestion du risque d'entreprise.

Le comité confie à la direction la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures pour :

- assurer que les contrôles internes sont correctement conçus, mis en œuvre et surveillés, ce qui comprend, entre autres, l'étude des lacunes importantes qu'affichent la conception ou le fonctionnement des contrôles internes, de même que des entretiens à ce sujet, ainsi que toute fraude, qu'elle soit importante ou non, mettant en cause des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important quant aux contrôles internes qu'exerce la Société à l'égard de l'information financière;
- assurer que l'information financière, ainsi que toute autre information à fournir sont communiquées de façon exhaustive, exacte et en temps voulu, tel que l'exigent les lois et règlements applicables.

COMPOSITION

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs indépendants nommés par le conseil agissant sur recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale, conformément aux normes d'indépendance établies par le conseil, ainsi qu'en vertu des lois, règles et règlements applicables sur les sociétés et les valeurs mobilières.

Tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières, tel que cette expression est définie dans la législation applicable. Posséder des compétences financières signifie avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

Un membre du conseil ne possédant pas de compétences financières peut être nommé pour siéger au comité, pourvu que ce membre acquière des compétences financières dans les trois mois suivant sa nomination. Toutefois, le conseil de la Société doit être d'avis que cette nomination ne nuira pas de façon importante à la capacité du comité d'agir de façon indépendante et de remplir les autres exigences de son mandat.

Si un membre du comité perd son indépendance pour des motifs qui sont raisonnablement indépendants de sa volonté, il devra remettre sa démission au président du comité de gouvernance et de responsabilité sociale dans les trois mois suivant la survenance de l'événement qui a entraîné la perte de son indépendance.

Les membres du comité sont nommés ou reconduits dans leurs fonctions chaque année par le conseil, leur nomination prenant effet immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société. Un membre du comité demeure en poste jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il n'ait démissionné ou n'ait été destitué par le conseil ou qu'il cesse d'être administrateur de la Société. Le conseil peut doter les vacances au sein du comité d'audit jusqu'à la fin du mandat en cours, sur la recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale.

Le conseil doit nommer un président parmi les membres du comité pour présider les réunions du comité. Le président doit être indépendant. Si le président du comité perd son statut de membre indépendant, il cessera alors d'être président et il est remplacé à titre de président par un autre membre du comité, le comité de gouvernance et de responsabilité sociale étant alors prié de remplacer ce membre dans un délai de trois mois. En l'absence d'un président, l'un des autres membres du comité physiquement présent est choisi par le comité pour présider la réunion.

POUVOIRS

Le comité dispose des pouvoirs suivants :

- mener ou autoriser une enquête sur une question relevant de la portée de son mandat ou de l'étendue de ses responsabilités;
- retenir aux frais de la Société, tel que le détermine le comité, les services de conseillers juridiques, comptables ou financiers indépendants et d'autres experts jugés nécessaires pour le conseiller ou l'aider à exercer ses fonctions ou à mener une enquête;
- communiquer, sans intervention de la direction, avec les auditeurs internes, l'auditeur externe ou les conseillers juridiques externes et les rencontrer selon les besoins; et
- convoquer une réunion du conseil dans le but d'étudier une question qui soulève des préoccupations de sa part. Le comité a un accès direct à tous les livres, les registres, les dossiers, les installations et à tout le personnel de la Société, y compris l'auditeur externe et(ou) interne, selon ce qu'il juge à propos. Tous les employés doivent collaborer à la demande des membres du comité en ce qui a trait aux questions liées aux affaires de celui-ci.

RÉUNIONS

Le comité doit tenir des réunions trimestrielles ou plus fréquentes si les circonstances l'exigent.

Les réunions peuvent être convoquées par :

- le président du comité;
- un membre du comité;
- la direction; ou
- l'auditeur externe.

Les membres du comité déterminent à l'occasion le moment et le lieu des réunions du comité, de même que la procédure qui y sera suivie. Toutefois :

1. le quorum doit être constitué d'une majorité des membres présents en personne ou participant par téléphone ou à l'aide d'un autre appareil de télécommunications permettant à tous ceux qui participent à la réunion de s'exprimer et de s'entendre les uns les autres; et
2. un avis de convocation précisant la date, l'heure et le lieu de chaque réunion doit être donné par communication écrite ou électronique ou par une autre communication par télécopieur à chaque membre du comité au moins 24 heures avant la date et l'heure auxquelles la réunion doit avoir lieu. Toutefois, un membre peut renoncer à l'avis de convocation par tout moyen. La participation d'un membre à une réunion constitue une renonciation à l'avis de convocation, sauf lorsque le membre ne participe à cette réunion que pour s'objecter à ce qu'une affaire y soit traitée au motif que la réunion n'a pas été dûment convoquée.

L'auditeur externe est invité à assister et à s'exprimer à chaque réunion trimestrielle régulière du comité. L'occasion leur est fournie de s'entretenir avec les membres du comité hors de la présence des membres de la direction à ces réunions. Le comité rencontre l'auditeur externe à huis clos lors de chaque réunion trimestrielle régulière du comité. L'auditeur externe peut également être invité à prendre la parole aux autres réunions du comité.

Une séance à huis clos est tenue lors de chaque réunion trimestrielle régulière du comité hors de la présence des membres de la direction. Des séances à huis clos sont tenues aux autres réunions du comité à la demande de l'un ou l'autre de ses membres. Le comité nommera un secrétaire qui n'est pas tenu d'être un administrateur. Le secrétaire prépare et conserve les comptes rendus des réunions du comité.

On s'attend à ce que tous les membres du comité participent à chaque réunion. Le président du comité présente un compte-rendu des délibérations du comité au conseil lors de la réunion régulière du conseil suivant celle du comité.

RESPONSABILITÉS

Administration :

1. Le comité passe en revue annuellement son mandat et recommande au comité de gouvernance et de responsabilité sociale les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.
2. Le comité remplit annuellement un questionnaire d'auto-évaluation et passe en revue ses compétences financières et son indépendance.

Auditeur externe :

3. Conformément aux exigences du conseil, l'auditeur externe fait rapport directement au comité.
4. Le comité doit recommander au conseil ;
 - a) l'auditeur externe à nommer en vue d'établir et de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à Empire; et
 - b) la rémunération de l'auditeur externe.
5. Le comité est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à Empire, y compris l'établissement et la surveillance des indicateurs de qualité de l'audit, ainsi que la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière.
6. Le comité doit approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à Empire ou à ses filiales. Le comité a adopté une politique visant certaines approbations préalables et a délégué au président du comité le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit, ces services approuvés au préalable devant être présentés au comité à sa première réunion régulière après l'approbation préalable.

Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, l'auditeur externe d'Empire peut rendre certains services de valeur minime non liés à l'audit sans autorisation préalable du comité dans les cas suivants :

- a) le montant total de tous les services non liés à l'audit qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constituera pas plus de 100 000 \$ du montant total des honoraires d'audit versés par Empire et ses filiales à l'auditeur externe d'Empire au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;
- b) Empire ou ses filiales, selon le cas, n'ont pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment de la mission; et
- c) les services sont promptement portés à l'attention du comité d'Empire et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le comité ou par le président du comité, à qui le comité a délégué le pouvoir d'approuver au préalable ces missions non liées à l'audit.

Le comité d'audit a donné instructions à la direction qu'afin d'obtenir l'approbation préalable de tels services non liés à l'audit, la direction doit fournir un exposé détaillé des travaux devant être exécutés par l'auditeur externe et obtenir de celui-ci l'assurance que les travaux proposés ne portent pas atteinte à son indépendance.

7. Le comité, avec l'auditeur externe et la direction, examine l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées, les changements proposés aux politiques comptables essentielles, la présentation et l'impact des incertitudes et des risques importants et les estimations et les appréciations clés de la direction qui peuvent être importants pour la communication de l'information financière. Le comité doit également examiner les changements importants apportés aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ou leur application.
8. Le comité doit passer en revue et approuver les politiques d'engagement applicables aux associés, aux employés et aux anciens associés et employés de l'auditeur actuel et de l'ancien auditeur externe d'Empire.

9. Le comité s'assure, en effectuant les vérifications appropriées, que l'auditeur externe est inscrit auprès du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation. Se fondant sur les exigences énoncées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et CPA Canada, le comité s'assure également que la relation entre l'auditeur externe et la direction d'Empire est indépendante.
10. Le comité reçoit de l'auditeur externe les grandes lignes de l'étendue de l'audit annuel, du plan, des ressources et de la confiance accordée à la direction, ainsi que des rapports sur l'avancement des travaux par rapport au plan soumis.
11. Le comité passe en revue le rapport de l'auditeur avec l'auditeur externe, notamment :
 - a) les constatations importantes effectuées au cours de l'exercice et la réponse de la direction quant à celles-ci;
 - b) les difficultés rencontrées à l'occasion de leurs audits, y compris les restrictions à l'étendue de leur travail ou l'accès à l'information requise; et
 - c) les changements requis quant à l'étendue prévue de leur audit ou de leurs examens trimestriels.

Gestion du risque :

12. Le comité examine annuellement le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la Société maintient.
13. Le comité examine périodiquement le cadre de gestion du risque d'entreprise pour la Société et évalue le caractère adéquat et complet du processus de recensement et d'évaluation des risques auxquels la Société fait face.
14. Le comité s'assure que la responsabilité de supervision principale pour chacun des risques clés recensés par le cadre de gestion du risque d'entreprise est cédée au conseil ou à un de ses comités.
15. Le comité passe en revue la gouvernance des changements apportés aux processus opérationnels et aux projets reliés à la technologie de l'information qui sont importants.
16. Le comité examine le risque auquel la Société est exposée en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données et les mesures qu'elle prend pour protéger la sécurité et l'intégrité de ses systèmes d'information de gestion et des données des clients.
17. Le comité examine le plan de travail et le progrès réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des principaux changements apportés au système de technologie de l'information et reçoit des mises à jour au sujet de l'infrastructure des systèmes d'information.
18. Le comité examine périodiquement les rapports sur la conformité environnementale et sur les litiges que lui remet la direction.
19. Le comité examine périodiquement les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée (y compris les risques liés au change et aux taux d'intérêt), ainsi que les initiatives de la direction destinées à maîtriser de tels risques, y compris l'utilisation de produits dérivés financiers et d'activités de couverture.
20. Le comité examine la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci. Il reçoit des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce qu'il détermine à l'égard de ces questions, de même que sur les changements importants aux lois et aux règlements susceptibles d'avoir une incidence sur les responsabilités et les risques éventuels de la Société.

Gestion et information financières :

21. Le comité examine les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués trimestriels concernant l'information financière et les autres communiqués de presse importants d'Empire et en recommande l'approbation par le conseil avant que celui-ci ne les publie.
22. Le comité passe en revue les dividendes d'Empire et les recommande à l'approbation du conseil.
23. Le comité passe en revue les rachats d'actions et les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et les recommande à l'approbation du conseil.
24. Le comité examine les informations de nature financière qui sont contenues dans le rapport annuel et la notice annuelle.
25. Le comité examine les paramètres applicables et l'information contenue dans le rapport sur la durabilité de l'entreprise de la Société afin d'assurer une surveillance adéquate de l'évaluation et de la communication de l'information.
26. Le comité s'assure que des procédures adéquates en matière d'information sont en place à l'égard de l'examen de l'information financière d'Empire destinée au public et extraite des états financiers de cette dernière ou fondée sur ceux-ci et il doit de façon périodique évaluer le caractère adéquat de ces procédures d'information.
27. Le comité passe en revue les contrôles et les procédures concernant l'information, de même que les contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris les déficiences ou les manquements importants s'y rapportant.
28. Le comité passe en revue la politique d'information de la société et le mandat du comité de l'information.
29. Le comité se penche sur toutes les conclusions des examens des organismes de réglementation concernant les questions financières de la Société et fera des recommandations au conseil afin de régler de telles questions.
30. Le comité adopte des procédures visant les affaires suivantes :
 - a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Empire à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions concernant l'audit; et
 - b) les communications confidentielles et anonymes des employés d'Empire exprimant leurs préoccupations à l'égard de pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.
31. Le comité passe en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la Société pour s'assurer que les activités de celle-ci soient menées et que ses installations soient exploitées d'une manière conforme à l'éthique, légale et socialement responsable et il recommande au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux programmes qu'il juge souhaitables.

Audit interne :

32. Chaque année, le comité passe en revue et approuve la charte d'audit interne et le plan annuel.
33. Le comité reçoit les rapports trimestriels de la vice-présidente, vérification interne, qu'il rencontre à huis clos.
34. Le comité reçoit des rapports trimestriels de la vice-présidente, vérification interne, sur les questions signalées à la ligne d'écoute en matière de déontologie gérée par le service de l'audit interne.
35. Le comité veille à ce que la fonction d'audit interne soit indépendante de la direction et à posséder des ressources suffisantes lui permettant de s'acquitter de son mandat.
36. Le comité approuve la nomination, le remplacement ou la révocation du mandat de la vice-présidente, vérification interne.